

L'an deux mille vingt-trois, le 29 juin 2023, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL afin d'examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles ainsi que l'ordre du jour ont été envoyés par mail le 21/06/2023.

Dénombrement en début de séance :

| | |
|--------------------------------|----|
| Nombre de délégués en exercice | 83 |
| Pouvoirs | 10 |
| Nombre de délégués présents | 52 |
| Nombre de délégués votants | 62 |

Etaient présents :

| Elu de la Commune de | Nom | Prénom | Elu de la Commune de | Nom | Prénom |
|-----------------------|--------------------|---------------|-------------------------|------------|--------------|
| AUBIGNY | LECAPITAINE | Michel | LE MESNIL VILLEMENT | LECOQ | André |
| BAROU EN AUGE | GALLET | Jean-Louis | LES ISLES BARDEL | GARIGUE | Jacques |
| BEAUMAIS | LORION | Françoise | LES LOGES SAULCES | KIPRE | Théodore |
| BONNOEIL | DELECOLLE | Jacques | LES MOUTIERS EN AUGE | POURRIT | Alain |
| BONS TASSILLY | GORAK | Jacky | MARTIGNY SUR L'ANTE | LEFEVRE | Alain |
| CORDEY | BISSON | Roger | MORTEAUX COULIBOEUF | BACHELEY | Christian |
| CROCY | REUSSNER | Edouard | PERRIERES | CHANDON | Gérard |
| EPANEY | DUGUEY | Bruno | PIERREFITTE EN CINGLAIS | GUERIN | Christian |
| ERAINES | MESNIL | Jean-Philippe | PIERREPONT | LEMERCIER | Jean-Jacques |
| FALAISE | LE BRET | Jacques | PONT D'OUILLY | GUIBOUT | Maryvonne |
| FALAISE | LE VAGUERESE-MARIE | Cécile | PONT D'OUILLY | LEBRETON | Jacky |
| FALAISE | PERCHERON | Gwenaëlle | POTIGNY | KEPA | Gérard |
| FALAISE | LEBAILLY | Bénédicte | POTIGNY | MAUNOURY | Maryvonne |
| FALAISE | LEBAS | Jean-Marc | POTIGNY | BENOIT | Dominique |
| FALAISE | PETIT | Sandrine | RAPILLY | JURKIEWICZ | Françoise |
| FALAISE | LEBLOND | Thérèse | SAINT GERMAIN LANGOT | COUDIERE | Jacqueline |
| FALAISE | RICHARD | Bastien | SAINT MARTIN DE MIEUX | HUET | Serge |
| FALAISE | DEWAELE | Clara | SAINT PIERRE CANIVET | GOUPIL | Jean-Pierre |
| FALAISE | MARTIN | Béatrice | SAINT PIERRE DU BU | LEROUX | Jean-Claude |
| FALAISE | MARY ROUQUETTE | Valérie | SOULANGY | POUPARD | Philippe |
| FONTAINE LE PIN | MACE | Gilles | SOUMONT SAINT QUENTIN | ROCHE | Philippe |
| FOURCHES | LEROY | Eric | USSY | JAMES | Marie-Anne |
| FOURNEAUX LE VAL | LEVEQUE | Sabrina | VENDEUVRE | SOREL | Sylvie |
| FRESNE LA MERE | LASNE | Maryse | VIGNATS | DEWAELE | Kevin |
| LE DETROIT | DUFAY | Gilbert | VILLERS CANIVET | BONNE | Jean-Louis |
| LE MARAIS LA CHAPELLE | NOEL | Michel | VILLY LEZ FALAISE | LEFEVRE | Pascal |

Pouvoirs :

| Elu de la Commune de | TITULAIRE - Nom | Prénom | A donné pouvoir à |
|----------------------|-------------------------|-------------|---------------------------|
| FALAISE | MAUNOURY | Hervé | Jacques LE BRET |
| FALAISE | GRACIA | Fabrice | Cécile Le VAGUERESE MARIE |
| FALAISE | DAGORN | Grégoire | Gwenaëlle PERCHERON |
| FALAISE | DROUET | Philippe | Bénédicte LEBAILLY |
| FALAISE | THOMAS | Pascal | Thérèse LEBLOND |
| LA HOGUETTE | GRENIER | Sylvie | Jean Philippe MESNIL |
| MAIZIERES | ALIMECK | Tony | Kevin DEWAËLE |
| OLENDON | BLAIS | Norbert | Jacques GARIGUE |
| POTIGNY | FICHET DE CLAIRFONTAINE | Marie-Neige | Dominique BENOIT |
| VICQUES | LEBOUCQ | Jean-Yves | Gérard CHANDON |

Etaient absents ou excusés :

| Elu de la Commune de | TITULAIRE - Nom | Prénom | Elu de la Commune de | TITULAIRE - Nom | Prénom |
|----------------------|-----------------|---------------|----------------------|-----------------|------------|
| BERNIERES D'AILLY | HINARD | Marie-Anne | NORON L'ABBAYE | GIESZCZYK | Jean-René |
| COURCY | VERDONCK | Marc | NORREY EN AUGE | ORIOU | Michaël |
| DAMBLAINVILLE | CAILLOUET | Michel | OUILLY LE TESSON | HEURTIN | Jean-Yves |
| ERNES | LAMANDE | Xavier | PERTHEVILLE NERS | LEPETIT | Séverine |
| FALAISE | ALLENO | Delphine | POTIGNY | GASNIER | Jean-Marie |
| FALAISE | DUVAL | Sonia | ROUVRES | AMBLARD | Jean-Louis |
| FALAISE | ANDRE | Jean-Luc | SASSY | VARIN | Dominique |
| FALAISE | SOBECKI | Loïc | TREPREL | MARGUERITTE | Mauricette |
| JORT | GUILLEMOT | Jean-François | USSY | DELILE | Éric |
| LEFFARD | MEURGEY | Jean-Claude | VERSAINVILLE | BINET | Sébastien |
| LOUVAGNY | PORCHON | Christian | | | |

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- A- Présentation par le SDEC du Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique
- B- Approbation des procès-verbaux des Conseils communautaires du 30 mars et du 25 mai 2023
- C- Décisions prises par le Président depuis le Conseil communautaire du 25 mai 2023
- D- Délibérations :

1. Présentation des rapports d'activités

- EPIC Office de Tourisme du Pays Falaise - Rapport d'activité 2022

- Mémorial des civils dans la guerre – Rapport annuel 2022 du délégataire

2. Administration générale

- Caen Normandie Métropole - Programme LEADER 2023-2027 – Désignation représentant au comité de programmation du futur Groupe d'Action Locale (GAL)
- Mise en place de la carte achat – Contrat avec la caisse d'épargne
- Extension des délégations accordées du conseil au président
- Ressources humaines - Renouvellement de la convention de mise à disposition personnel auprès de l'EPIC
- Ressources humaines – Convention de mise à disposition du personnel ingénierie avec la ville de Falaise

3. Finances

- Admission en non-valeur et créances éteintes
- Décision modificative - Budget ateliers relais

4. Cadre de vie, réflexion sociale, vie quotidienne

- Convention de partenariat territorial avec la compagnie de Gendarmerie de Falaise pour la création d'un poste d'intervenant social

5. Développement économique

- Zone Ariana – Cession d'un atelier à la société GTEC NORMANDIE
- Zone d'activité Martinia - Cession d'un terrain 6 000 m²

6. Environnement – Déchets ménagers

- Assainissement collectif - Marché de prestations de service – Avenant n°1 avec la SAUR
- Assainissement - Ancienne station d'épuration du SIVU du Cassis – Rétrocession d'une partie du terrain d'assiette
- Déchets ménagers – Achat du parc de bacs à ordures ménagères mis en service dans huit communes
- Gemapi –Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec OUILLY LE TESSON- Avenant
- Gemapi – Prévention des risques d'inondation - Demande de subvention auprès du Département

7. Culture et Patrimoine

- Projet TERRA MIGRA – Demande de subvention
- Exposition - Subvention à l'Association Les Amis d'André Lemaitre

8. Questions diverses

AJOUT ET RETRAIT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

En complément de l'ordre du jour, il est demandé au Conseil communautaire d'accepter :

- d'ajouter les trois points suivants :
 - Tableau des effectifs
 - Développement Durable – Candidature AMI « TERRITOIRES & CLIMAT »
 - Développement économique – Demande de subvention Leader
- de retirer le point suivant de l'ordre du jour :
 - Environnement - Ancienne station d'épuration du SIVU du Cassis – Rétrocession d'une partie du terrain d'assiette

A l'unanimité, le Conseil communautaire accepte.

PRÉSENTATION PAR LE SDEC DU PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Monsieur MESNIL accueille Madame LEMAIRE du SDEC qui procède à une présentation du programme d'accompagnement des collectivités à la transition énergétique (voir document en annexe n°1).

A la suite de cette présentation, Monsieur TESSON, technicien de la collectivité, revient sur l'exposition itinérante proposée. Il précise que cette exposition nécessite un besoin logistique important et invite les communes à réfléchir dès maintenant à la possibilité d'accueillir cette exposition dès 2024.

Madame LEVAGUERESE demande que la fiche technique de l'exposition soit transmise à la Ville de Falaise.

Madame LEMAIRE indique que l'exposition peut aussi être présentée au sein des collèges. Madame DEWAELE répond qu'il semble difficile de prévoir cette exposition dans les collèges pour 2024 dans la mesure où les collèges seront déjà mobilisés pour les Jeux Olympiques.

Monsieur MESNIL remercie Madame LEMAIRE pour cette présentation et invite les maires qui seraient intéressés à prendre l'attache d'Aurèle TESSON, technicien de la Collectivité.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR - DÉLIBÉRATIONS

A titre liminaire, il est précisé que les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été préalablement présentés et validés par le Bureau communautaire du 15 Juin 2023.

NB : les votes indiqués dans le présent procès-verbal tiennent compte de l'évolution de la composition de l'assemblée au cours de la séance (élus quittant la séance et élus arrivant en cours de séance).

PROCES-VERBAUX

Le Conseil communautaire, approuve les procès-verbaux des Conseils communautaires du 30 mars et du 25 mai 2023.

DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT, EN VERTU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DEPUIS LE 25 MAI 2023 DERNIER

Le Président rend compte des décisions qu'il a prises depuis le Conseil communautaire du 25 mai 2023 en vertu des délégations que lui a accordées le Conseil communautaire :

| | |
|-----------|---|
| D-2023-28 | MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - Restructuration du bassin extérieur des vestiaires du centre aquatique - Avenant n°2 suite à la réalisation du sauna |
| D-2023-29 | MARCHE DE TRAVAUX - Avenant au marché de restructuration du bassin extérieur des vestiaires du centre aquatique - Avenant n°2 au lot n°4 |
| D-2023-30 | MARCHE DE SERVICES – Suivi et animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) classique à l'échelle de l'intercommunalité – Attribution à la société SOLIHA |
| D-2023-31 | MARCHE DE FOURNITURE ET SERVICE – Maintenance de bacs individuels et collectifs pour la collecte des ordures ménagères – Attribution à la société SULO |
| D-2023-32 | MARCHE DE SERVICES - Marché de collecte transport et traitement des déchets ménagers et assimilés - Avenant n° 4 avec SPHERE |

| | |
|-----------|---|
| D-2023-33 | FINANCES - Constitution d'une provision semi-budgétaire pour créances douteuses – budget assainissement |
| D-2023-34 | MARCHE DE PRESTATIONS DE SERVICES - Exploitation service assainissement – Avenant n°1 avec SAUR |
| D-2023-35 | FINANCES - Constitution d'une provision semi-budgétaire pour créances douteuses – budget ateliers relais |
| D-2023-36 | FINANCES - Constitution d'une provision semi-budgétaire pour créances douteuses – budget déchets ménagers |
| D-2023-37 | Constitution d'une provision semi-budgétaire pour créances douteuses – budget principal |
| D-2023-38 | MARCHE DE TRAVAUX – Aménagement d'un Pôle de l'Economie Sociale et Solidaire à Falaise – Avenant n°6 au lot n°4 |
| D-2023-39 | MARCHE DE TRAVAUX – Aménagement d'un Pôle de l'Economie Sociale et Solidaire à Falaise – Avenant n°6 au lot n°8 |

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE FALAISE

Conformément à l'article R133-13 du code du tourisme qui édicte que le directeur de l'office de tourisme fait chaque année un rapport sur l'activité de l'office qui est soumis au Comité de Direction par le Président puis à l'assemblée délibérante de l'EPIC, Monsieur Slim HANACHI, directeur de l'Office de Tourisme procède à cette présentation (voir document en annexe n°2).

Monsieur MESNIL remercie Monsieur HANACHI pour cette présentation et relève plusieurs éléments importants :

- les 50 millions de chiffre d'affaires générés par le tourisme sur le territoire ;
- le GR de Pays Tour de la Suisse Normande, GR préféré des français et qui a permis aux différentes collectivités traversées par ce GR de travailler et communiquer ensemble ;
- le 80^{ème} anniversaire du Débarquement avec des réunions de travail déjà fixées ;
- le passage de la flamme olympique qui va générer du passage sur le territoire et plus particulièrement sur la Ville de Falaise et qui permettra au territoire de se faire connaître davantage ;
- le cyclotourisme grâce à un travail en cours avec le Département du Calvados sur la partie Sud Calvados qui part de Pont d'Ouilly jusqu'à Saint Pierre en Auge et qui va donc aussi engendrer du passage.

Monsieur MESNIL conclut sur le fait que le succès de ces évènements engendre des difficultés d'hébergement sur le territoire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

- Vu l'article R133-13 du Code du Tourisme ;
- Vu la compétence statutaire *Promotion du tourisme*, au sein de laquelle figure la gestion des offices de tourisme.
- Vu la délibération n°012/2019 du conseil communautaire du 6 février 2019 décidant la création d'un Etablissement Public Industriel et Commercial dévolu à la gestion de l'Office de Tourisme communautaire et approuvant ses statuts ;

- Considérant qu'il convient de présenter un rapport d'activité de l'année précédente, conformément aux principes de délégation et de contrôle ;
- Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

➤ **PREND ACTE** du rapport d'activité 2022 de l'Office de tourisme.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2022 DU MEMORIAL DES CIVILS DANS LA GUERRE

Monsieur GARIGUE rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes a signé en date du 29 avril 2015 une convention d'affermage avec le mémorial de Caen pour l'exploitation du Mémorial des civils dans la Seconde Guerre Mondiale, constitutive d'une activité de service public, sur les plans scientifiques, culturel, pédagogique, administratif, commercial, technique et financier.

Il est rappelé que la Communauté de communes du Pays de Falaise a souhaité créer un équipement dit Mémorial dédié aux Civils dans la Seconde Guerre mondiale, afin de pallier l'absence de site de type muséographique sur son territoire, alors que son histoire a été fortement marquée par les événements qui se sont déroulés durant la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement à la Libération.

Ce Mémorial des Civils, installé dans le bâtiment ayant abrité l'ancien tribunal d'instance de Falaise, doit permettre le respect du devoir de mémoire, servir d'outil pédagogique et scientifique à destination du public, et particulièrement des scolaires, et contribuer au développement de l'économie touristique locale.

Ce mémorial, d'une superficie de 1 200 m², a été inauguré le 8 mai 2016.

En vertu de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 (art. 52) et à l'article 33 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, le rapport du délégataire doit faire l'objet d'une présentation en conseil communautaire. Est présenté ci-après le rapport annuel 2021 (voir document en annexe 3) dont le rapport in extenso est disponible via le lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/1-ACACFz1WPSiS_R_KYluYuUUpl2UMc8C?usp=sharing

En 2022, le site a été ouvert au public :

- du 5 février au 6 mars (du mercredi au dimanche),
- du 9 avril au 8 mai,
- du 9 mai au 8 juillet (du mercredi au dimanche),
- du 9 juillet au 28 août,
- du 29 août au 21 octobre (du mercredi au dimanche),
- du 22 octobre au 6 novembre,
- du 11 au 13 novembre,
- les 3, 4, 10 et 11 décembre,
- du 17 au 23 décembre,
- du 26 au 30 décembre,
- ouverture pour les groupes sur réservation pendant les périodes de fermeture.

En 2019, la période d'ouverture s'étendait du 6 avril au 3 novembre inclus.

Il s'agit du septième exercice d'exploitation du site.

Indications relatives à l'état et à l'entretien des moyens mis à la disposition du Fermier ou acquis par ses soins

Le site du Mémorial de Falaise a été intégralement réhabilité au moment d'être confié au Fermier.

La visite périodique de la Commission de sécurité s'est déroulée le 29 juin 2021 et a rendu un avis favorable à la poursuite de l'exploitation.

Hall :

- Installation d'une borne avec écran afin de consulter la base de données sur les victimes civiles de la bataille de Normandie.

Les principaux incidents rencontrés en 2022 dans l'exploitation du service sont les suivants :

- Présence de pigeons sur le toit entraînant des déjections régulièrement constatées devant l'entrée des visiteurs et nécessitant un nettoyage régulier au karcher par l'un des salariés du musée ;
- Intervention d'une société spécialisée dans le traitement des mouches (à la charge du délégant, à deux reprises dans l'année, pour éviter le problème récurrent du nombre important d'insectes morts aux étages du musée de septembre à novembre ;
- Réparation par les services techniques du délégataire de la rampe d'ampoules Led située dans l'escalier menant du premier au second étage (côté toilettes), qui était détachée à deux endroits différents ;
- Panne de chauffage le week-end du 17-18 décembre entraînant la fermeture anticipée du musée le 18 décembre ;

COMPTE DE RESULTAT 2022

| (en k€) | 2022 Falaise |
|---|-----------------|
| VISITEURS | 17 291 |
| C.A. HT | |
| BILLETTERIE | 82 |
| LIBRAIRIE | 52 |
| RESTAURANT | 0 |
| TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES | 134 |
| MARGE | |
| BILLETTERIE | 82 |
| LIBRAIRIE | 21 |
| RESTAURANT | 0 |
| MARGE BRUTE | 103 |
| Taux | 76,42% |
| AUTRES PRODUITS | |
| Divers | 33 |
| Produits financiers | 0 |
| Produits nets coédition | 0 |
| Sous-total autres produits | 33 |
| TOTAL AUTRES PRODUITS | 33 |
| PERSONNEL | 79 |
| dont intéressement | 3 |
| COMMUNICATION | 18 |
| AUTRES CHARGES | 103 |
| REDEVANCES à verser aux Collectivités | 0 |
| AMORTISSEMENTS | 10 |
| TOTAL CHARGES | 211 |
| RÉSULTAT NET avant IS et participation | -75 |
| Ventilation analytique des charges de structure | -55 |
| RÉSULTAT NET avant IS et participation, après ventilation des charges de structure | -130 |

SERVICES PROPOSES

Les services proposés aux visiteurs ont été les suivants :

- les groupes adultes,
- des ateliers pédagogiques dans deux salles prévues à cet effet,
- des audioguides, déclinés en quatre langues et deux niveaux (français, français enfants, anglais, anglais enfants, néerlandais, allemand),
- des guides multimédias (mini-tablettes) en LSF (langue des signes française),
- des visites commentées des cimetières militaires polonais et canadien situés à proximité de Falaise pour des groupes scolaires ou adultes,

- 1 colloque scientifique (« Les Mémoires familiales de la guerre ») les 6 et 7 avril (le 6 au Forum de Falaise et le 7 au Mémorial de Caen, faute de salle disponible à Falaise), dans le cadre du projet triennal sur « Reconstruction matérielle, sociale, politique et économique de la France (1945-1963) ».
- 2 conférences ouvertes en accès libre au public dans le cadre du projet triennal sur « Reconstruction matérielle, sociale, politique et économique de la France (1945-1963) ».
 - « Traquer et juger les responsables de la collaboration : l'exemple du Calvados » par Yves Lecouturier (23 novembre 2022).
 - « Le docteur Marc Grunberg : le déporté oublié de Morteaux-Coulibœuf » par Pascale Savin (7 décembre 2022).
- 5 collectes de témoignages audiovisuels de personnes ayant vécu les années d'après-guerre dans le cadre du projet triennal sur « Reconstruction matérielle, sociale, politique et économique de la France (1945-1963) ».
- 1 visite commentée du musée en novembre à destination des enseignants préparant le Concours national de la Résistance et de la Déportation.

ETP AFFECTE

En 2022, un référent site à temps plein, salarié de la SAEM Le Mémorial de Caen, a été présent au Mémorial de Falaise pendant la période d'ouverture.

Sur l'année 2022, un **effectif moyen de 1,6 ETP** (équivalent temps plein) a été affecté au site de Falaise.

À chaque fois que de besoin, du personnel qualifié de la SAEM Le Mémorial de Caen est intervenu spécifiquement sur place pour assurer les visites et animations pendant la période de fermeture du musée.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

Vu l'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales ;

- Vu les statuts communautaires ;
 - Vu la convention d'affermage du 29 avril 2015 signée avec le mémorial de Caen pour l'exploitation du Mémorial des civils dans la seconde guerre mondiale ;
 - Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 juin 2023 ;
 - Considérant qu'il convient de présenter chaque année un rapport de l'année précédente issue de l'exercice de cette compétence ;
 - Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- **PREND ACTE** du rapport annuel 2022 du délégataire pour le mémorial des civils.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE - PROGRAMME LEADER 2023-2027 – DÉSIGNATION REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PROGRAMMATION DU FUTUR GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL)

Monsieur MESNIL fait part à l'assemblée que le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole est lauréat de l'appel à candidatures régional LEADER pour la période 2023-2027. Le territoire bénéficie ainsi d'une enveloppe d'1.5 millions d'euros sur 5 ans pour financer des projets innovants concourant au

dynamisme et à l'attractivité des zones rurales. Ce programme européen, financé dans le cadre du Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), est un outil de développement local fondé sur les principes d'innovation, de mise en réseau, d'ancrage territorial, de coopération.

Le Pôle métropolitain bénéficiait déjà de ces financements sur la période 2014-2022, mis en œuvre à travers 2 Groupes d'Action Locale, dont le périmètre couvrait les 6 EPCI qui constituent désormais le Pôle métropolitain :

- Le GAL Sud Calvados (CDC Cingal Suisse-Normande et CDC Pays de Falaise)
- Le GAL SCOT Caen-Métropole (CU Caen la Mer, CDC Val ès Dunes, CDC Vallées de l'Orne et de l'Odon, CDC Cingal Suisse Normande, CDC Cœur de Nacre)

Sur la période 2023-2027, le choix a été fait de ne constituer qu'un seul GAL à l'échelle des 6 EPCI du **Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole**. Le GAL « Arlette & Guillaume » couvre ainsi un vaste territoire composé de 6 EPCI, 164 communes éligibles et près de 143 000 habitants.

Le programme LEADER est animé et piloté par un **comité de programmation, composé d'un collège public et d'un collège privé**. Cette instance, qui se réunit une fois par trimestre, est garante de la bonne marche du programme tout au long de sa mise en œuvre. Elle a notamment pour rôle de sélectionner les projets qui souhaitent bénéficier de financements LEADER.

Le comité de programmation du futur GAL sera composé de 8 binômes au sein du collège public (principalement des élus communautaires des 6 EPCI qui constituent le Pôle métropolitain), et 10 binômes au sein du collège privé (représentants d'associations, d'entreprises, de chambres consulaires...). L'installation de ce nouveau comité est d'ores-et-déjà prévue le lundi 28 août, à 18h.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

- Vu les statuts du Pôle Caen Normandie Métropole ;
- Vu la situation de lauréat du Pôle pour le programme Leader ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 juin 2023 ;
- Considérant qu'il convient de désigner les binômes au sein du collège public du comité de programmation du futur Groupe d'Action Locale ;
- **DESIGNE** pour représenter la Communauté de communes du Pays de Falaise au sein du futur comité de programmation LEADER :
 - **titulaire : Clara DEWAËLE**
 - **suppléant : Maryvonne GUIBOUT**
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MISE EN PLACE DE LA CARTE ACHAT – CONTRAT AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE

Monsieur MESNIL indique que pour faciliter le paiement de certains petits achats et au-delà de la régie, les collectivités peuvent autoriser la mise en place de la carte achat. La carte achat est un outil qui simplifie les procédures d'achats de fonctionnement de faibles montants et récurrents indispensable au fonctionnement quotidien de l'organisation. Son principe est de déléguer aux utilisateurs l'autorisation d'effectuer directement auprès de fournisseurs référencés les commandes de biens et de services nécessaires à l'activité des services en leur fournissant un moyen de paiement, offrant toutes les garanties de contrôle et de sécurité pour la maîtrise des dépenses publiques.

A noter que ces solutions de paiement et de commande sont des cartes à autorisation systématiques et que tout retrait d'espèces est impossible.

Les modalités de fonctionnement seront les suivantes :

- le Montant Plafond global de règlements effectués par les cartes achat est fixé à 5 000 Euros pour une périodicité annuelle ;
- la Caisse d'Epargne de Normandie s'engage à payer au fournisseur de la collectivité toute créance née d'un marché exécuté par carte d'achat de la Communauté de Communes du Pays de Falaise dans un délai allant de 24 heures à 4 jours ouvrés ;
- le Président sera tenu informé des opérations financières exécutées dans le cadre de la présente mise en place de la carte d'achat, dans les conditions prévues à l'article 4 alinéa 3 du Décret 2004 – 1144 du 26 Octobre 2004 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat ;
- l'émetteur portera ainsi chaque utilisation de la carte d'achat sur un relevé d'opérations établi mensuellement. Ce relevé d'opérations fait foi des transferts de fonds entre les livres de la Caisse d'Epargne de Normandie et ceux du fournisseur ;
- la Communauté de Communes du Pays de Falaise créditera le compte technique ouvert dans les livres de la Caisse d'Epargne de Normandie retraçant les utilisations de la carte d'achat du montant de la créance née et approuvée et le comptable assignataire de la commune procèdera au paiement de la Caisse d'Epargne.

Le coût sera le suivant :

- La cotisation annuelle par carte achat est fixée à 50 Euros ;
- L'abonnement annuel au service E-CAP est fixé à 150 Euros ;
- Une commission de 0,20 % sera due sur toute transaction.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

- Vu le Code de la Commande Publique ;
 - Vu les dispositions du Décret n°2023-209 du 27 mars 2023 relatif à l'exécution des marchés publics par carte d'achat ;
 - Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 juin 2023 ;
 - Considérant la nécessité de simplifier la procédure d'achats de fonctionnement de faibles montants et récurrents ;
- **DECIDE** de se doter de l'outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs que constitue la carte d'achat ;
- **APPROUVE** les modalités de fonctionnement ci-dessus décrites ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à la désignation de chaque porteur et de définir les paramètres d'habilitation de chaque carte et à signer tout document utile relatif à ce dossier.
- **S'ENGAGE** à imputer les dépenses de cette carte achat sur le budget principal de la collectivité des exercices considérés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - EXTENSION DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES DU CONSEIL AU PRÉSIDENT

Monsieur MESNIL expose qu'en prolongement du sujet précédent, il est proposé au Conseil d'étendre les délégations accordées au Président aux contrats de prestations de mise en place de carte achat avec les organismes bancaires. C'est un prolongement de la délégation accordée concernant l'exécution et le

règlement des marchés publics dans la mesure où il s'agit d'une modalité de commande et d'une modalité de paiement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

- Vu le Code de la Commande Publique ;
 - Vu la délibération n°052-2023 du conseil du 29 juin 2023 approuvant le principe de la mise en place de la carte achat comme outil de commande et de solution de paiement des fournisseurs ;
 - Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 juin 2023 ;
 - Considérant que les contrats de prestations de mise en place de carte achat avec les organismes bancaires constituent un prolongement de la délégation accordée concernant le règlement des marchés publics ;
- **APPROUVE** l'extension des délégations accordées par le Conseil au Président ainsi qu'il suit :
- 6° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, **y compris les contrats de prestations de mise en place de carte achat avec les organismes bancaires**, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PERSONNEL AUPRÈS DE L'EPIC

Monsieur MESNIL indique que considérant que les besoins de l'EPIC office de tourisme justifient la mise à disposition de personnel de la Communauté de communes du Pays de Falaise, et considérant la compétence exercée et confiée à l'EPIC office de tourisme, la mise à disposition d'un adjoint administratif doit être renouvelée. Le deuxième adjoint administratif a fait valoir ses droits à la retraite début 2023.

La convention est à renouveler au 1^{er} octobre 2023 pour une durée de 3 ans.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

- Vu le Code général de la fonction publique,
 - Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,
 - Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics,
 - Vu les statuts de l'EPIC Office de Tourisme,
 - Considérant que les besoins de l'EPIC office de tourisme justifient la mise à disposition de personnel de la communauté de communes du Pays de Falaise,
 - Considérant la compétence exercée et confiée à l'EPIC office de tourisme,
 - Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 juin 2023,
- **DECIDE** la mise à disposition d'un adjoint administratif territorial auprès de l'EPIC office de tourisme du Pays de Falaise à compter du 1^{er} octobre 2023 pour une durée de 3 années renouvelables ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer avec l'EPIC ladite convention ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.

- **S'ENGAGE** à affecter la recette correspondante au budget de l'exercice au cours duquel elle sera constatée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL INGÉNIERIE AVEC LA VILLE DE FALAISE

Monsieur MESNIL expose que par délibération du 13 décembre 2021 de la ville de Falaise et du 16 décembre 2021 de la Communauté de communes, il avait été décidé le renouvellement de la mise à disposition du service commun ingénierie territoriale, avec une répartition à hauteur de 50 % des services techniques de la ville et à hauteur de 50 % des services d'un technicien contractuel, afin de répondre aux objectifs suivants :

- renforcer la solidarité et le sentiment d'appartenance grâce à une administration communautaire au service des communes du territoire
- améliorer l'expertise et la technicité du service ingénierie en créant une équipe aux compétences complémentaires
- faciliter le pilotage de la conduite des projets communautaires et communaux

Il est proposé d'amender cette convention de mise à disposition, avec effet au 1^{er} septembre 2023 et pour une durée indéterminée, selon une nouvelle modalité de répartition :

- mise à disposition de l'ingénieur de la ville de Falaise à 40 % auprès du service commun,
- mise à disposition du technicien de la Communauté de communes du Pays de Falaise à 60 % auprès du service commun.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

- Vu les délibérations du conseil communautaire du 16 mai 2019 et du conseil municipal de la ville de Falaise du 28 janvier 2019, décidant la création d'un service commun ingénierie territoriale,
- Vu les délibérations du conseil communautaire du 16 décembre 2021 et du conseil municipal de la ville de Falaise du 13 décembre 2021, décidant du renouvellement des conventions de mise à disposition,
- Considérant la nécessité de modifier les quotités respectives de mise à disposition du personnel nécessaire pour répondre aux besoins du service commun ingénierie,
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 juin 2023,
- **APPROUVE** la répartition suivante au sein du service commun « Ingénierie territoriale » entre la Communauté de communes du Pays de Falaise et la Ville de Falaise à compter du 1^{er} septembre 2023 pour une durée indéterminée :
 - mise à disposition de l'ingénieur de la ville de Falaise à 40 % auprès du service commun,
 - mise à disposition du technicien de la Communauté de communes du Pays de Falaise à 60 % auprès du service commun.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer avec la Ville ladite convention ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.
- **S'ENGAGE** à imputer les dépenses sur les exercices considérés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur MESNIL expose que la Collectivité a procédé au recrutement d'un personnel à la médiathèque suite à un départ à la retraite ; de façon à ajuster le tableau des effectifs avec le grade et l'indice de la personne recrutée, il est nécessaire de créer le poste ad hoc. Le poste actuel sera supprimé après validation du comité social territorial.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

- Vu le Code Général de la fonction publique ;
 - Vu le dernier tableau des effectifs ;
 - Considérant la nécessité de pourvoir un poste devenu vacant, sur un grade différent ;
- **DECIDE** la création, à compter du 1^{er} juillet 2023 :
- un poste d'adjoint administratif à temps non complet 28/35 ;
 - un poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet à 28/35 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à imputer les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi créé au budget au cours duquel ils seront constatés.

FINANCES - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur DEWAELE rapporte que l'admission en non-valeur de créances est demandée par le comptable public lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement. Cette admission est ensuite décidée par le Conseil communautaire. Cette procédure correspond à un seul apurement comptable et ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites et cela n'éteint pas la dette du redevable.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Considérant les titres pour lesquels la Trésorerie de Falaise demande de présenter les créances en non-valeur ;
 - Considérant que la Trésorerie n'a plus aucun moyen de poursuite sur ces titres précisés dans les listes référencées ci-après ;
 - Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 juin 2023 ;
- **DECIDE** l'admission en non-valeur des titres concernant les budgets suivants :
- ✓ Budget principal (93100) pour 863,13 € selon la liste référencée 5645950215/2023
 - ✓ Budget assainissement (93101) pour 2 317,30 € selon la liste référencée 5743190015/2023
 - ✓ Budget déchets ménagers (93107) pour 336,16 € selon la liste référencée 5656160015/2023
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier ;

- **IMPUTE** la dépense correspondante à chaque budget concerné sur l'exercice 2023 à l'article 6541.

FINANCES – BUDGET ASSAINISSEMENT ET DECHETS MENAGERS - CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur DEWAELE indique que les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toutes actions de recouvrement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Considérant les titres pour lesquels la Trésorerie de Falaise demande de présenter les créances en non-valeur ;
 - Considérant que ces créances ont une irrécouvrabilité résultant d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité ;
 - Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 juin 2023 ;
- **DECIDE** d'éteindre ces créances concernant les budgets suivants :
- ✓ Budget assainissement : 426,76 € dossier 000219027616P
800,80 € titres 3429/2022, 3568/2021 et 3909/2020
 - ✓ Budget déchets ménagers : 462,28 € titres 413/2015 et 436/2016,
554,24 € titre 417/2017
45,00 € titres 82 et 252/2019
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.
- **IMPUTE** la dépense correspondante à chaque budget concerné sur l'exercice 2023 à l'article 6542.

FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE - BUDGET ATELIERS RELAIS

Monsieur DEWAELE expose qu'il est nécessaire de réajuster la saisie du budget Annexe Ateliers-Relais afin de procéder à l'intégration des frais d'études (opérations d'ordre).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L2311-1 à 3, L2312-1 à 4 et L2313-1 et suivants ;
 - Vu la délibération n°026/2023 du 30/03/2023 adoptant le budget primitif ;
 - Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 juin ;
 - Considérant la nécessité de réajuster la saisie du budget, afin de régulariser les imputations ;
- **ADOpte** la décision modificative n°1 suivante relative au budget ATELIERS RELAIS

Section d'investissement : dépenses

| Article | CHAPITRE | Fonction | Désignation | Montant |
|----------------------|----------|----------|----------------|-------------------|
| 2031 | 041 | 01 | Frais d'études | 16 300.00€ |
| TOTAL GENERAL | | | | 16 300.00€ |

Section d'investissement : recettes

| Article | CHAPITRE | Fonction | Désignation | Montant |
|----------------------|----------|----------|---------------|-------------------|
| 2313 | 041 | 01 | Constructions | 16 300.00€ |
| TOTAL GENERAL | | | | 16 300.00€ |

CADRE DE VIE - CONVENTION DE PARTENARIAT TERRITORIAL AVEC LA COMPAGNIE DE GENDARMERIE DE FALAISE POUR LA CRÉATION D'UN POSTE D'INTERVENANT SOCIAL

Monsieur MESNIL indique que l'État, par l'intermédiaire du Comité interministériel de prévention de la délinquance, a décidé de développer les postes d'intervenants sociaux en commissariats et en gendarmerie (ISCG). Le préfet du Calvados a ainsi porté la création de plusieurs postes d'ISCG dans notre département.

Dans le cadre de leurs missions de sécurité publique, les commissariats de police et les unités de gendarmerie sont parfois appelés à intervenir auprès des personnes en détresse sociale. La présence d'un intervenant social en commissariat et en gendarmerie au sein même des locaux des forces de sécurité permet d'assurer une prise en charge sociale de la personne parallèlement au traitement par le policier / le gendarme de la situation l'ayant conduit à solliciter ce service de sécurité étatique.

Au cœur de la politique publique de soutien aux personnes reposant sur un partenariat territorial, les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie jouent un rôle déterminant. La définition de leurs missions par la circulaire interministérielle NOR/INT/K/06/30043/J du 1^{er} août 2006, qui constitue le cadre de référence des postes, et leur déploiement au sein des départements confirment qu'ils répondent à un réel besoin d'écoute et de relais vers les acteurs sociaux.

La Communauté de communes du Pays de Falaise a été sollicitée pour participer au financement de ce poste comme pour les communautés de communes de Cingal-Suisse-Normande et Val es Dunes.

Il est proposé le plan de financement suivant :

| En euros pour 4 ans | Etat | CAF | Conseil départemental | EPCI 1 | EPCI 2 | EPCI 3 | Total |
|---------------------|----------------|---------------|-----------------------|---------------|---------------|---------------|----------------|
| Année 1 | 44 000 | 11 000 | 0 | 0 | 0 | 0 | 55 000 |
| Année 2 | 27 500 | 11 000 | 8 250 | 2 750 | 2 750 | 2 750 | 55 000 |
| Année 3 | 18 150 | 11 000 | 8 250 | 5 867 | 5 867 | 5 867 | 55 000 |
| Année 4 | 18 150 | 11 000 | 8 250 | 5 867 | 5 867 | 5 867 | 55 000 |
| Total | 107 800 | 44 000 | 24 750 | 14 483 | 14 483 | 14 483 | 220 000 |

Il est prévu un démarrage de la convention cadre au 1^{er} septembre 2023 pour une durée de 4 ans soit jusqu'au 30 août 2027.

Madame LEBAILLY demande si l'intervenant social est embauché par la Communauté de communes. Monsieur MESNIL répond par la négative. Il précise que la Collectivité intervient uniquement dans la participation au financement du poste et que l'intervenant sera sous l'autorité de la gendarmerie.

Monsieur HUET fait remarquer qu'il n'est pas prévu de financement pour la 5^{ème} année du dispositif. Monsieur MESNIL répond que la Communauté de communes s'engage à travers une convention pour 4 années et qu'elle n'est pas l'employeur de l'intervenant social qui sera recruté.

Même s'il espère que le nombre d'interventions liées aux problématiques intra-familiales baisse, Monsieur MESNIL reste persuadé qu'il s'agit là d'un sujet important avec un besoin essentiel sur le territoire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Vu le projet de convention de partenariat avec la compagnie de gendarmerie de Falaise ;
 - Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 juin ;
 - Considérant l'intérêt de la création d'un poste d'intervenant social au sein de la Compagnie de Gendarmerie de Falaise ;
- **APPROUVE** le principe de la création d'un intervenant social sur le territoire du ressort de la gendarmerie de Falaise ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer la convention quadriennale de partenariat ;
- **DEFINIT** cette action dans le chapitre de l'action sociale d'intérêt communautaire des compétences statutaires ainsi qu'il suit :
- « la mise en place et le financement d'un intervenant social auprès de la compagnie de gendarmerie territorialement compétente entre l'Etat, la Caisse d'allocations familiales, les collectivités concernées et les associations compétentes en matière d'action sociale » ;**
- **S'ENGAGE** à inscrire les dépenses dans les budgets correspondants.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ZONE ARIANA – CESSION D'UN ATELIER À LA SOCIÉTÉ GTEC NORMANDIE

Madame DEWAELE rappelle que la Communauté de communes a construit un ensemble de 3 ateliers en 2020 sur le parc d'Activités Ariana, qu'elle loue à l'entreprise GTEC Normandie.

En préambule de la présentation de cette délibération elle souhaite illustrer l'accompagnement économique de la Communauté de communes vis-à-vis des porteurs de projet.

Les dirigeants de la société Gtec, qui sollicitent la Communauté de communes du Pays de Falaise pour acheter 3 ateliers, sont originaires à titre personnel de la région caennaise et ont installé leur entreprise sur le territoire suite à un premier contact suivi d'un accompagnement du service développement économique en 2018.

Ceux sont des dirigeants d'entreprises falaisiennes qui les ont orientés vers le service économique de la Communauté de communes dès 2018. Pour mémoire, nous avons créé le service développement économique en 2014. Leur première demande consistait en la recherche d'un local, des conseils et un accompagnement vers les aides.

L'entreprise GTEC Normandie est une entreprise spécialisée dans le génie climatique et électrique.

Par notre intermédiaire, ils ont d'abord intégré les anciens bureaux de Métaluplast et ont trouvé un lieu de stockage provisoire à proximité. En 2018, ils étaient moins de 10 salariés.

Dans le même laps de temps, la communauté de communes a engagé le projet de construction de 3 ateliers sur la zone Ariana. Nous avons donc pu être très réactif et leur proposer d'intégrer ces futurs locaux dans leur parcours de besoin d'immobilier répondant d'une part à leur accroissement d'activité mais également à l'évolution de leur nombre de salarié. Ce sera chose faite en 2020 avec la livraison des ateliers qu'ils prendront en location.

Aujourd'hui, dans le cadre du développement de l'entreprise, il s'agit de boucler leur parcours d'immobilier avec la cession des trois ateliers. Tout ce travail d'accompagnement avec la mise en place

d'outils adaptés a permis l'accueil d'une entreprise sur le territoire mais surtout de la maintenir avec 38 salariés à ce jour.

L'ensemble immobilier est à retirer de la parcelle cadastrée section AB N°244p - Lot n°3 pour une superficie totale d'environ de 3 391 m². Le bâtiment dispose d'une superficie d'environ 697 m² au sol décomposé en ateliers, sanitaires, bureaux, etc. Le prix de cession serait de 483 000 € HT, hors frais de notaire.

Le service des Domaines a été consulté le 26 Mai 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

- Vu le code général des collectivités ;
 - Vu la compétence en matière de développement économique ;
 - Vu la demande d'acquisition de l'atelier par le locataire ;
 - Vu l'avis favorable du service des Domaines du 22 juin 2023 ;
 - Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 juin 2023 ;
 - Considérant la durée de location de l'entreprise Gtec rendant possible la cession ;
- **APPROUVE** la cession à l'entreprise GTEC Normandie, avec faculté de substitution, des ateliers situés sur la parcelle sise à Soumont-Saint-Quentin et cadastrée section AB N°244p, lot n°3 d'une superficie d'environ 3 391 m² au prix de 483 000 € HT, hors frais de notaire.
- **PRECISE QUE :**
- La cession devra intervenir au plus tard le 31 janvier 2024, date au-delà de laquelle la collectivité ne sera plus tenue par la présente délibération ;
 - Que le prix précisé est :
 - un prix fixe même si la superficie définitive du terrain cédé évolue ;
 - celui sous réserve que le locataire soit à jour de ses loyers ;
 - Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
 - Maître DUBOURG, notaire à Falaise, sera chargé de la rédaction de l'acte authentique ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette au budget de l'exercice correspondant au cours duquel elle sera constatée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'acte de cession à intervenir avant le 31 janvier 2024 ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ZONE D'ACTIVITÉ MARTINIA - CESSION D'UN TERRAIN 6 000 M²

Madame DEWAELE propose à l'assemblée la cession d'un terrain sur le parc d'activités Martinia.

La cession porte sur une parcelle d'environ 6 092 m² à retirer de la parcelle cadastrée section ZR n°41 d'environ 7 092 m² au prix de 20 € HT/m². Elle doit permettre d'accompagner la création d'une entreprise de négoce dans le domaine des Travaux Publics et du Gros Œuvre.

Les chefs d'entreprise souhaitent construire un bâtiment d'environ 1 000 m² pour du stockage et une partie bureau. Il est prévu au début de l'activité la création de 5 postes.

Le service des Domaines a donné un avis favorable le 21 Avril 2023.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

- Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
 - L'avis favorable du service des Domaines du 21 avril 2023 ;
 - Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 juin 2023 ;
- **APPROUVE** la cession au profit de la SCI MAGAJ (avec faculté de substitution) d'une parcelle d'environ 6 092 m² sise à St Martin de Mieux à retirer de la parcelle cadastrée section ZR n°41 au prix de 20 € HT /m² ;
- **PRÉCISE QUE :**
- Les frais de bornage sont à la charge de la CCPF ;
 - La superficie sera définitivement fixée à l'issue des opérations de bornage sans qu'il soit nécessaire de délibérer de nouveau ;
 - L'acte de cession devra être signé avant le 1^{er} décembre 2023 avec l'accord du permis de construire et les accords de financement du projet dans sa globalité ;
 - La construction du bâtiment portée par la SCI MAGAJ (avec faculté de substitution) doit débuter durant l'année 2024 au plus tard ;
 - Les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;
 - Maître Divay, notaire à Falaise, sera chargé de la rédaction de l'acte authentique ;
- **S'ENGAGE** à affecter la recette au budget de l'exercice correspondant au cours duquel elle sera constatée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'acte de cession à intervenir avant le 1^{er} décembre 2023 ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – REAMENAGEMENT DU PARC D'ACTIVITES DE GUIBRAY – DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Madame DEWAELE rappelle que par délibération du 1^{er} juillet 2021, le Conseil communautaire a approuvé le programme de réaménagement du parc d'activités de Guibray.

Dans la mesure où une subvention LEADER de 40 000 € peut être sollicitée, il convient de mettre à jour le budget prévisionnel intégrant cette somme.

Le plan prévisionnel est donc le suivant compte tenu par ailleurs des réponses des subventions obtenues de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental :

| DEPENSES | MONTANTS HT | FINANCEMENTS | MONTANTS | % |
|--|------------------|---------------------------|------------------|--------------|
| Dépenses éligibles : | | Publics : | | |
| Création de la voie douce | 229 870 € | Etat | 93 149 € | 18,14 % |
| Réorganisations des cheminements piétonniers | 152 640 € | Conseil Régional | 90 000 € | 17,52 % |
| Sécurisation de la rue Faraday | 67 555 € | Conseil Départemental | 150 000 € | 29,21 % |
| Végétalisation de l'ensemble périurbain | 63 475 € | FEADER – Programme LEADER | 40 000 € | 7,79 % |
| | | Autofinancement | 140 391 € | 27,34 % |
| TOTAL DEPENSES | 513 540 € | TOTAL RECETTES | 513 540 € | 100 % |

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Vu la délibération n°86/2021 du Conseil communautaire du 1^{er} juillet 2021 approuvant l'opération de réaménagement du parc d'activité de Guibray
 - Considérant l'intérêt de réaliser des travaux de réaménagement du parc d'activités de Guibray ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à :
- Solliciter au titre du dispositif FEADER, programme LEADER une subvention de 40 00 €,
 - Signer tout document utile relatif à ce dossier.
- **S'ENGAGE** à affecter les recettes correspondantes au budget de l'exercice au cours desquels elles seront constatées.

ENVIRONNEMENT - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - MARCHÉ DE PRESTATIONS DE SERVICE – AVENANT N°1 AVEC LA SAUR

Monsieur DEWAELE rappelle qu'en 2018, la CdC est devenue compétente en matière d'assainissement collectif. Compte tenu de la multiplicité des modes de gestion préexistants (régie complète, régie avec prestations de service partielles ou totales, délégation de service public), il s'agit dans un premier temps d'assurer la gestion à l'identique avec comme objectif de travailler sur une harmonisation progressive de la gestion du service.

Rappelons en effet qu'actuellement :

- il existe 19 systèmes exploités par la régie du service d'assainissement avec prestations de services et 2 systèmes en concession ;
- toutes les tâches techniques sont assurées en prestation de service ou en DSP ;
- l'exploitation courante en prestation complète (régie sans intervention de personnel transféré ou détaché hors espaces verts) ou en DSP représentent 13 systèmes sur 21.

Dans cette optique d'harmonisation, une étude sur la gestion du service assainissement sur l'ensemble de territoire de la collectivité a été réalisée. Néanmoins, compte tenu des dates butoirs des principaux contrats de la collectivité (prestations de service, DSP de Falaise et DSP d'Ussy) et de la réalisation des perspectives sur la gestion future et la réalisation de scénarii envisageables, il est proposé de prolonger le marché actuel des prestations de service conclu avec la SAUR pour un an du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

- Vu le marché de prestations de service conclu avec la SAUR concernant des prestations liées à l'assainissement collectif ;
- Vu l'étude actuellement conduite sur la gestion du service assainissement ;
- Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 juin 2023 ;
- Considérant que dans l'attente des conclusions de cette étude et du choix de mode de gestion du service Assainissement, il apparaît nécessaire de prolonger le marché actuel de 1 an ;

- **APPROUVE** la prolongation du marché de prestations de services conclu avec la SAUR pour une durée de 1 an ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'avenant n°1 au marché de prestations de service à intervenir avec la SAUR ainsi que tout document utile relatif à ce dossier ;
- **S'ENGAGE** à imputer la dépense correspondante au budget de l'exercice 2024.

ENVIRONNEMENT - DÉCHETS MÉNAGERS – ACHAT DU PARC DE BACS À ORDURES MÉNAGÈRES MIS EN SERVICE DANS HUIT COMMUNES

Monsieur DEWAELE rappelle que huit communes du territoire communautaire bénéficient actuellement d'une mise à disposition de bacs individuels et collectifs pour la collecte des ordures ménagères. L'ensemble du parc de bacs est loué, via un marché public, à la société SULO. Outre la prestation de location, ce marché comprend également une prestation de maintenance des bacs.

Ce marché arrivant à échéance au 31/12/2022, une nouvelle consultation a été lancée fin 2022 toujours pour une prestation de location / maintenance. Cependant, compte tenu d'une remarque d'un des candidats, et afin de garantir une parfaite équité de réponse pour les candidats, les élus communautaires ont décidé d'annuler et de déclarer « sans suite » la consultation précitée, puis de relancer un marché de fourniture de bacs neufs et de maintenance du parc de bacs en place dans 8 communes. En conséquence, la CdC a passé un avenant de prolongation de 6 mois du marché en cours avec SULO, permettant ainsi de relancer un marché de fourniture de bacs neufs, mais aussi de faire l'acquisition du parc de bacs OM déjà en place (environ 4 400 bacs) dans les 8 communes conteneurisées (Falaise, Pont-d'OUILLY, Courcy, Jort, Louvagny, Perrières, Vicques, Vendevre).

SULO propose un prix d'achat de l'intégralité du parc de bacs à hauteur de 71 800 € HT.

A noter qu'une dépense prévisionnelle de 85 500 € HT a été inscrite au Budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2023 en vue d'une acquisition du parc de bacs OM.

L'acquisition du parc devra être effective à compter du 1^{er} juillet 2023, date d'entrée en vigueur du prochain marché de fourniture et de maintenance du parc de bacs OM dans les 8 communes précédemment citées.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Falaise et notamment la compétence « collecte et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés » exercée ;
- Vu la Décision D-2022-10 relative au lancement d'un marché de location et de maintenance de bacs pour la collecte des Ordures Ménagères dans 8 communes ;
- Considérant qu'afin de garantir une parfaite équité de réponse pour les candidats, les élus communautaires ont décidé d'annuler et de déclarer « sans suite » la consultation précitée, puis de relancer un marché de fourniture de bacs neufs et de maintenance du parc de bacs en place dans 8 communes ;
- Vu la Décision D-2022-42 de passer un avenant de prolongation de 6 mois du marché de location et maintenance de bacs OM passé avec SULO afin de relancer un marché et de mener une réflexion sur l'acquisition de ce parc de bacs OM dans les 8 communes conteneurisées ;
- Considérant le souhait des élus communautaire de faire l'acquisition de l'intégralité du parc de bacs individuels et collectifs (4 424 bacs pour un volume total de 1046 m³) de collecte des Ordures Ménagères, loué à la société SULO, et mis en service sur 8 communes (Falaise, Pont-d'OUILLY, Courcy, Jort, Louvagny, Perrières, Vicques, Vendevre) ;

- Considérant qu'une dépense prévisionnelle a été inscrite au Budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2023 en vue d'une possible acquisition du parc de bacs OM ;
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2023 ;
- **APPROUVE** l'achat, auprès de la société SULO, du parc de bacs individuels et collectifs mis en service dans 8 communes pour la collecte des ordures ménagères ;
- **PRECISE** que le prix d'achat de l'intégralité du parc de bacs est de 71 800 € HT, soit 86 160 € TTC ;
- **PRECISE** que l'acquisition du parc sera effective à compter du 1^{er} juillet 2023, date d'entrée en vigueur du prochain marché de fourniture et de maintenance du parc de bacs OM dans les 8 communes précédemment citées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cet achat ;
- **IMPUTE** la dépense correspondante au Budget annexe déchets ménagers.

ENVIRONNEMENT - GEMAPI – AVENANT À LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE ENTRE LA COMMUNE D'OUILLY-LE-TESSON ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE ET SOLLICITATION D'UNE AIDE DÉPARTEMENTALE RELATIVE A LA PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION

Monsieur DEWAELE expose que lors de fortes précipitations, des désordres hydrauliques sont régulièrement observés au hameau d'Assy sur la Commune de OUILLY-le-Tesson. Des chemins agricoles génèrent et canalisent des eaux de ruissellement ce qui, à une certaine quantité d'eau, provoque des inondations d'habitations et des dégradations de voiries. C'est pourquoi par délibération du 15 décembre 2022, le Conseil communautaire a approuvé la passation d'une convention d'ouvrage déléguée avec la commune d'OUILLY le Tesson pour la réalisation des aménagements permettant de limiter les inondations sur la commune.

Il convient de prévoir un avenant à cette convention aux fins de prendre en compte le résultat de la consultation lancée pour réaliser les opérations d'aménagement prévus. En effet, la convention prévoyait un montant estimatif entre 10 000 € et 15 000 € TTC. Le montant des travaux se portera selon le devis le moins disant à 21 583, 68 € TTC.

Aussi, le Département du Calvados ayant mis en place un dispositif d'aide à la prévention des risques d'inondation en vue de soutenir les travaux d'investissement relatifs à la prévention contre les inondations, la CdC souhaite solliciter cette aide financière.

A noter que la Commune d'OUILLY-le-Tesson remboursera à la CdC la somme restante après déduction des aides obtenues. Il s'agira donc d'une opération financière blanche pour la CdC.

La Commune s'engage également à assurer l'entretien des zones tampons par curage des dépôts de sédiments lorsque ce sera nécessaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

- Vu la compétence GEMAPI ;
- Vu la délibération n°150/2022 du Conseil communautaire du 15 décembre 2022 approuvant la conclusion d'une convention d'ouvrage déléguée avec la commune de OUILLY le Tesson pour la réalisation des aménagements permettant de limiter les inondations sur la commune
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2023 ;

- Considérant que le montant des travaux est plus important que le montant prévisionnel porté à la convention ;
- **APPROUVE** la passation de cet avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour prendre en compte le montant des travaux résultant du devis du mieux-disant suite à la consultation lancée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à signer l'avenant correspondant ainsi que tout document utile relatif à ce dossier.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès du Conseil départemental du Calvados une subvention au titre de la prévention des risques d'inondation, pour les créations de zones tampons et de dos d'âne au hameau d'Assy sur la Commune d'Ouilly-le-Tesson ;
- **PRECISE** que la Commune d'Ouilly-le-Tesson s'engage à :
 - rembourser à la Communauté de communes du Pays de Falaise l'intégralité du montant TTC des travaux restant à couvrir après déduction des aides obtenues ;
 - assurer l'entretien des zones tampons par curage des dépôts de sédiments lorsque cela sera nécessaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

CULTURE ET PATRIMOINE - PROJET TERRA MIGRA – DEMANDE DE SUBVENTION LEADER

Monsieur GARIGUE fait part que le Terra Migra est un poème symphonique engagé de PEF, dédié à Aylan, petit syrien retrouvé mort sur une plage turque et à Carola Rackete, capitaine de navire condamnée pour avoir sauvé quarante-deux migrants.

La planète, Terra Migra, s'adresse à deux personnages, Folespoir et Cétainsy. L'un veut faire changer le monde, l'autre est fataliste. C'est une œuvre émouvante, essentielle, mettant en lumière les migrations, les guerres, le racisme.

La CDC du Pays de Falaise en accord avec PEF souhaite organiser une (ou plusieurs) représentation publique de cette œuvre, à l'automne 2024.

Par cette action, la Communauté de communes poursuit les objectifs suivants :

- associer les élèves de l'école de musique à cet évènement et par la même, leurs familles ;
- engager une médiation sur le territoire avec de nombreux acteurs afin de promouvoir le spectacle (centres sociaux, MJC, ...)
- approcher une thématique sociétale.

C'est la première fois que la Communauté de communes porte une telle action : mise en musique d'une œuvre et mise en scène avec des professionnels tout en associant les élèves de l'école de musique et autres amateurs selon la mise en scène retenue. Un metteur sera retenu ainsi qu'un compositeur pour la partie musicale.

Le budget prévisionnel est le suivant, sachant que compte tenu des délais pour solliciter le Leader, il s'agit du premier plan de financement ; d'autres subventions seront sollicitées auprès de la DRAC et du conseil départemental du Calvados.

BUDGET PREVISIONNEL TERRA MIGRA

| DEPENSES | | RECETTES | | |
|------------------------------|---------------|------------------------|---------------|-----|
| Production et representation | 58 085 | LEADER | 30 000 | 48% |
| Compositeur musique | 4 937 | COMMUNAUTE DE COMMUNES | 33 022 | 52% |
| TOTAL DEPENSES | 63 022 | TOTAL RECETTES | 63 022 | |

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le projet de mise en musique d'une œuvre et de sa mise en scène ainsi que le plan de financement correspondant ;
- Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 juin 2023 ;
- **APPROUVE** le projet tel que présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son délégué à :
 - lancer cette action, notamment procéder aux consultations nécessaires pour la signature des marchés et signer ceux-ci ;
 - solliciter une subvention au titre du Leader ;
 - signer tout document visant à la réalisation de cette action.
- **S'ENGAGE** à inscrire les dépenses et les recettes dans les budgets correspondants.

CULTURE ET PATRIMOINE - EXPOSITION - SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES AMIS D'ANDRÉ LEMAITRE

Monsieur GARIGUE indique que Jules Rame (1855-1927), qui n'a plus été exposé à Caen depuis 1999 et André Lemaître (1909-1995) sont deux grands peintres normands. Si la chronologie les sépare, beaucoup de choses les rapprochent. Le premier a vécu toute sa vie à Ouézy, le second plus de trente ans dans le village voisin de Cesny-aux-Vignes. Cette proximité n'est pas fortuitement géographique, elle est intellectuelle, Lemaître ayant toute sa vie porté une grande attention à son aîné et « voisin » de Ouézy.

Les deux peintres ont en commun d'éprouver une admiration éperdue devant le grand spectacle de la nature, d'avoir fait du lieu étroit et humble de leur existence l'objet même de leur oeuvre et d'avoir accordé au « métier » et à l'atelier une importance primordiale.

Par le biais quelque peu expérimental du concept de « localité », le propos est d'éclairer leur peinture respective, en les mettant en résonance sans masquer leurs différences.

Par la localité, il faut entendre ici l'inscription profonde dans un terroir restreint, le bannissement du pittoresque pour s'attacher à la permanence des choses, l'expression d'une sorte de nostalgie et d'inquiétude existentielle. Les deux peintres soumettent en effet la nature à une interrogation perpétuelle, en reprennent inlassablement les thèmes, et creusent le motif infatigablement pour mieux capter une certaine épaisseur du temps.

Une exposition d'une soixante à quatre-vingts tableaux à part égale entre Rame et Lemaître, en provenance essentiellement des collections publiques normandes est organisée du 1^{er} octobre au 31 octobre 2023 au Scriptorium de l'hôtel de ville de Caen, le commissaire de l'exposition est Alain Tapié. La ville de Caen met à disposition gratuite de l'association le Scriptorium, le département du Calvados et la ville de Falaise mettent à disposition gratuite les tableaux.

La Communauté de communes est sollicitée pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de la mise en œuvre de cette exposition.

Le budget prévisionnel est le suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|-----------------------|-----------------|-------------------------|-----------------|
| Prêt des œuvres | 0 € | | |
| Assurances des œuvres | 1 500 € | Ville de Caen | 3 000 € |
| Transport des œuvres | 3 000 € | Département du Calvados | 12 000 € |
| Frais de restauration | 2 500 € | Association | 5 000 € |
| Frais de scénographie | 2 000 € | Vente catalogue | 1 500 € |
| encadrements | 1 000 € | Autres dont mécénat | 4 000 € |
| catalogue | 10 000 € | CDC du pays de Falaise | 1 000 € |
| communication | 5 000 € | Dons | 1 000 € |
| Autres | 2 500 € | | |
| TOTAL | 27 500 € | TOTAL | 27 500 € |

Madame LEVAGUERSE expose que les élus de la Ville de Falaise voteront contre cette subvention pour les raisons suivantes :

- l'association n'a pas son siège social sur le Pays de Falaise ;
- le critère d'attribution de la subvention est flou ;
- le représentant de l'association a un regard critique vis-à-vis de la politique culturelle de la ville.

Monsieur MESNIL répond que la Collectivité a considéré que même si l'association n'a pas son siège au sein du Pays de Falaise, le peintre lui, était du territoire et il a donc semblé important de pouvoir exposer ses œuvres.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 46 |
| | Contre : 16 |

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 - Vu le dossier de demande de subvention présenté ;
 - Considérant l'intérêt de la demande présentée
 - Vu l'avis du Bureau Communautaire du 15 juin 2023 ;
 - Considérant que tout membre du conseil communautaire agissant soit en son nom personnel, soit en sa qualité de mandataire au sein d'une ou des associations citées, ne prend pas part au vote concernant les dites associations, conformément à l'article L2131-11 du CGCT ; en application du II de l'article L1111-6 du CGCT, les représentants des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales mentionnées au I de cet article D ne sont pas comptabilisés pour le calcul du quorum parmi les membres en exercice du conseil ;
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association les amis d'André Lemaitre dans le cadre de l'exposition des tableaux de Rame et Lemaitre ;
- **S'ENGAGE** à imputer la dépense au budget correspondant.

DEVELOPPEMENT DURABLE – CANDIDATURE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET « TERRITOIRES ET CLIMAT »

Monsieur MESNIL indique que la Communauté de communes du Pays de Falaise est pleinement engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences. Au travers de notre Plan Climat-Air-Énergie (PCAET), de notre label Climat-Air-Énergie et Économie Circulaire, nous sommes d'ores-et-déjà dans la mise en œuvre de plans d'actions impliquant nos agents et nos élus.

L'Appel à Manifestation d'Intérêt « Territoire et Climat » porté par la Région Normandie et l'ADEME répond aux besoins complémentaires de nos démarches, tout particulièrement via l'axe transversal de notre PCAET « Mieux connaître la vulnérabilité du territoire et s'adapter aux changements climatiques » et de nombreux axes de notre plan « économie circulaire ».

L'objectif est de réaliser une stratégie de résilience territoriale pour renforcer les coopérations des acteurs économiques locaux, ainsi que de prévenir des événements météorologiques ayant des conséquences néfastes sur notre territoire, tels que :

- **Les inondations** : Mesnil-Villement, Morteaux-Couliboeuf (5 janvier 2018)
- **Les sinistres** : Potigny, Ussy, Soumont St Quentin, Bons-Tassilly (17 et 21 juin 2018)
- **Les incendies** : La Hoguette (25 juillet 2019)

Pour cela, un binôme « agent-élu » (Aurèle Tesson, Chef de projet et Jean-Yves Heurtin, Vice-Président au développement durable, référent économie circulaire), seront mobilisés.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

- Vu la démarche Economie circulaire ;
 - Vu le Plan Climat Air Energie approuvé par délibération n°106/2019 du Conseil communautaire du 27 juin 2019 ;
 - Vu le Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME approuvé par délibération n°071/2021 du 3 juin 2021 ;
 - Vu la délibération n°46-2023 du conseil du 25 mai 2023 approuvant la phase n°1 du Contrat d'objectif territorial ;
- **DECIDE** que la Communauté de communes du Pays de Falaise répondra à la manifestation d'Intérêt « Territoire et Climat » porté par la Région Normandie et l'ADEME ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le dossier de candidature correspondant.

MOTION – PROPOSITION DE MOTION LUTTE CONTRE LA VIOLENCE AUX ELUS

Monsieur MESNIL fait part de la proposition de motion suivante dans le cadre de la lutte contre la violence aux élus suite à diverses agressions subies par des élus du territoire :

« Le Conseil communautaire du Pays de Falaise rappelle que les élus locaux sont les représentants élus du peuple et jouent un rôle essentiel dans la gestion et l'administration des affaires locales. Un mandat local est un engagement exigeant, le plus souvent exercé au détriment de la vie privée. Dans ce contexte, l'engagement public attire de moins en moins et le nombre de candidats aux fonctions d'élus locaux en baisse constante. Malgré les sacrifices quotidiennement consentis, les élus locaux sont régulièrement confrontés à des actes de violence, d'intimidation ou de menace, mettant en péril tant leur sécurité personnelle, que celle de leur famille ou de leur entourage. Entre 2021 et 2022, les atteintes verbales ou physiques à l'encontre des élus locaux ont augmenté de 32 % passant de 1 720 à 2 265, selon des chiffres du ministère de l'intérieur.

Tous les élus de notre Communauté de communes ont déjà été victimes ou témoins de violence liées à leur fonction.

Ces actes de violence sont inacceptables en ce qu'ils portent atteinte à la démocratie locale, à l'exercice de la fonction publique locale et au principe de la libre expression des citoyens. Pour leur permettre d'exercer au mieux leur fonction, les élus disposent du droit fondamental de travailler dans un environnement sûr. Il revient notamment à l'autorité judiciaire de le garantir. »

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| | |
|------------------------|--------------------------------|
| Abstentions : 0 | Suffrages exprimés : 62 |
| | Pour : 62 |
| | Contre : 0 |

- Vu le dernier alinéa de l'article L2121-29 du CGCT ;
- Considérant la multiplication des actes de violence à l'encontre des élus dans le cadre de leurs fonctions ;
- **CONDAMNE** avec la plus grande fermeté les actes de violence, d'intimidation et de menace perpétrés à l'encontre des élus de France et exprime sa solidarité envers les victimes ;
- **DEMANDE** à l'autorité judiciaire de prendre toutes les mesures nécessaires pour enquêter, poursuivre et punir le ou les auteurs de ces violences, afin de garantir la sécurité des élus et prévenir toute impunité ;
- **ENCOURAGE** les autorités compétentes à renforcer les dispositifs de protection des élus et de leurs équipes, en collaboration avec les forces de l'ordre, notamment par le renfort des mesures préventives, de formations spécifiques et d'évaluation des risques ;
- **S'ENGAGE** à mettre en place des dispositifs de soutien et d'accompagnement psychologique pour les élus victimes de violences, en partenariat avec les services compétents ;
- **INVITE** les associations d'élus locaux, les médias, les citoyens et les organisations de la société civile à se mobiliser et à sensibiliser l'opinion publique sur les enjeux liés aux violences à l'encontre des élus locaux ;
- **TRANSMET** la présente motion aux autorités judiciaires compétentes, au représentant de l'Etat, aux associations d'élus locaux ainsi qu'aux médias locaux, afin de faire connaître notre position et susciter une action concrète pour mettre fin à ces violences inacceptables.

QUESTIONS DIVERSES

➤ CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

Conseil spécifique au mois de juillet :

- **mardi 11 juillet** à 18 heures concernant les suites de l'enquête publique relative à l'expropriation + 2 décisions modificatives

| | SEPTEMBRE | OCTOBRE-NOVEMBRE | DECEMBRE |
|------------------------------|---------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Bureau communautaire | Jeudi 14 septembre | Jeudi 9 novembre | Jeudi 7 décembre |
| Conseil communautaire | Jeudi 28 septembre | Jeudi 23 novembre | Jeudi 21 décembre |

➤ **LIAISON EN BUS POUR LA LIGNE FALAISE / ARGENTAN**

Monsieur MESNIL fait part qu'avec le Président de la Communauté de communes d'Argentan, ils ont interpellé Hervé MORIN sur la nécessité de densifier et de mieux articuler le cadencement des bus entre Falaise et Argentan avec les horaires des trains vers Paris. Il relate qu'il leur a semblé important de s'associer pour porter ce dossier auprès de la Région et de dépasser les limites administratives.

Dans la continuité, Monsieur MESNIL indique qu'une réponse de la Région a déjà été reçue et que cette demande sera étudiée dans le cadre de la contractualisation de l'ensemble des bassins de mobilité normands d'ici fin 2024, ces dossiers nécessitant du temps.

En effet, depuis sa prise de compétence « transport », la Région met en place progressivement son nouveau site d'information sur les horaires et trajets de son réseau NOMAD avec un cartographie régionale et non plus départementale, ce qui améliorera dans un premier temps, la visibilité de la ligne Falaise/Argentan.

Monsieur MESNIL conclut en remerciant Hervé MORIN d'être à l'écoute des territoires ainsi que Sylvie GRENIER pour le relais des dossiers d'une manière générale auprès de la Région.

➤ **INFORMATION DU CENTRE DE GESTION**

Monsieur MESNIL fait part de deux informations concernant le centre de gestion.

La première information concerne la création d'une mission relative à la cybersécurité. Le centre de gestion a répondu à un appel à projet ayant trait au déploiement de solutions permettant d'élever le niveau de sécurité des systèmes informatiques et numériques. Sur un programme évalué à 1 000 000 €, le Centre de gestion est financé à près de 70 %.

Un mail explicatif sera adressé à l'ensemble des élus avant le 14 juillet.

La seconde information concerne l'obligation de disposer d'un déontologue pour les élus. Le Code Général des Collectivités Territoriales invite les élus à consulter un référent déontologue, notamment en cas de doute sur un potentiel conflit d'intérêt. Ce service est accessible à condition que la commune ait pris une délibération en ce sens et chaque dossier sera refacturé par le Centre de gestion à hauteur de 80 €. Toutes les informations sont disponibles sur le site du Centre de gestion.

➤ **COLLECTE D'AMIANTE EN DECHETERIE**

Monsieur MESNIL informe les élus qu'il reste une quinzaine de créneaux disponible dans le cadre de la prochaine campagne de collecte d'amiante qui aura lieu à la déchèterie de Noron l'Abbaye.

➤ **BILAN DE MI-MANDAT DE LA VILLE DE FALAISE**

Monsieur MESNIL souhaite rapporter auprès des élus de la Ville de Falaise sa surprise à la lecture du bilan de mi-mandat de la Ville notamment sur « l'attente d'une structure intercommunale d'accompagnement de porteurs de création d'entreprises ».

Il s'interroge sur la structure manquante car il n'en a jamais entendu parler et que régulièrement la Ville de Falaise adresse des porteurs de projet à la Communauté de communes.

Aussi, Monsieur MESNIL souhaite rappeler ce qui est mis en place par la Communauté de communes, pour l'accueil des porteurs de projets :

- un service dédié à l'accueil des porteurs de projet. Le numéro de téléphone de Nicolas SOENEN, chargé de développement économique est sur tous les supports de communication et sur le territoire, il est connu et reconnu. Il gère le premier contact et oriente les porteurs selon leur besoin (ADN, CCI, Chambre des métiers, services de l'Etat pour subvention, service urbanisme, ...) et les accompagne pour une acquisition de terrains, construction ou location de bâtiments ;
- une ou plusieurs rencontre avec Clara DEWAELE ou lui-même ;
- une permanence de la Chambre de Commerces et d'Industrie tous les mardi : 52 personnes accompagnées en 2022, 29 personnes accompagnées sur le 1^{er} semestre 2023 ;
- une permanence de la Chambre des Métiers tous les 1^{er} et 3^{ème} mercredi après-midi, depuis décembre 2022 (21 porteurs de projets reçus et 4 entreprises déjà existantes accompagnées) ;
- la prise en charge d'une première esquisse par un architecte conseil sur les terrains de zones d'activités ;
- un accompagnement et un comité de financement tous les mois par Initiative Calvados (entre le 1^{er} janvier et le 14 juin 2023, ce sont 9 projets d'entreprise de la Communauté de communes du Pays de Falaise qui ont été présentés en Comités d'agrément locaux : 7 d'entre eux ont reçu un avis favorable représentant 113 000 € de prêts d'honneur engagés et 30 emplois créés ou maintenus) ;
- des réunions thématiques sur les aides du Conseil Départemental du Calvados, de l'ADN, ...
- des cafés à la création d'entreprises depuis 6 ou 7 ans au printemps.

Monsieur MESNIL conclut sur le fait que pour lui la meilleure réponse est le dynamisme du territoire pour accueillir et maintenir les activités sur la Communauté de communes. Il trouve regrettable d'attaquer la Collectivité dans un bilan à mi-mandat purement falaisien et sur un sujet qui devrait au contraire fédérer tous les élus.

Monsieur LE BRET répond que les élus de Falaise ont effectué leur bilan sur la base du programme établi en 2020 et qu'ils sont tout à fait d'accord sur le fait que cette structure intercommunale existe. Pour lui, l'incompréhension réside sur la forme du document et non le fond.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h45.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Jacques LEMERCIER





Lancement du Programme d'Accompagnement à la Transition Energétique

PACTE

Conseil communautaire du 29 juin 2023



Cadre global du Programme



Objectifs de l'accompagnement

Objectif : Mettre en mouvement les acteurs locaux et déclencher des actions concrètes de la part des communes et de l'EPCI en matière de transition énergétique sur les thématiques suivantes :

Bâtiments publics

Energies renouvelables

Mobilité bas carbone

Eclairage public

Précarité énergétique

Sensibilisation

2 grandes catégories d'accompagnement

APPUI EN INGENIERIE

AIDES FINANCIERES TERRITORIALES



AIDES FINANCIERES TERRITORIALES

- Prestations d'études, concertation ou d'animation à l'échelle du territoire de l'EPCI ou d'une partie (supracommunal)



Études de potentiel & faisabilité ENR et de planification énergétique (schémas directeur énergie)



l'exemplarité de l'action publique (Bilan carbone, PDA...)

Animation territoriale



50% de la part restant à la charge de la Communauté de communes, déduction faite des autres aides publiques

- Plafond d'aide = 10 000 €/prestation,
- Maximum 2 prestations/an
- Potentiellement 20 000 € aide /an
- Sur avis du bureau syndical



APPUI EN INGENIERIE

Volet 1 - Impulsion d'actions sur le patrimoine des collectivités

- ⇒ Mise à jour des données patrimoniales
- ⇒ Recueil des actions engagées et des projets

Volet 2 - Contribution au suivi de la planification énergétique

- ⇒ Transmission de **données territoriales** :
 - Activités du SDEC ENERGIE
 - Autres données (ENR, rénovation des bâtiments publics...)

Volet 3 - Sensibilisation des élus, agents et habitants

- ⇒ Interventions sur demande à titre d'expert
- ⇒ 2 participations/an à *Mission Energie*
- ⇒ 1 Projet territorial de sensibilisation des scolaires (exposition itinérante « 2050 »)



Volet 1 en détail - Impulsion d'actions sur le patrimoine des collectivités -

➤ **ALIMENTER** le suivi du PCAET



➤ **FACILITER** sa mise en œuvre et **MOBILISER** les collectivités du territoire dans la transition énergétique

• **IDENTIFIER, PRIORISER, IMPULSER** des projets dans les communes

Reprise des actions préconisées dans le Diagnostic Energie Intercommunal (DEI) dans un tableau de synthèse

Réalisation d'une **enquête dématérialisée** auprès des communes volontaires :

- Mise à jour des données patrimoniales
- Recueil des actions engagées depuis 2020



- Collecte des données via un **formulaire en ligne** :
<https://forms.gle/LvJPHfTF6EsLmcSn9>
 - Domaines étudiés :
 - Bâtiments
 - Energies renouvelables
 - Mobilité
- NB : seules les données d'éclairage public des communes ayant transféré leur compétence seront traitées, collectées directement auprès du service « EP » du SDEC ENERGIE
- Croisement des informations avec les réponses à **l'enquête annuelle de recensement des besoins**

Présentation des résultats

1. Tableau Excel agrégé avec les réponses et le bilan de l'analyse

- Identification des bâtiments assujettis au **Décret Tertiaire**
- **Potentiel photovoltaïque** sur grandes toitures et ombrières de parkings publics
- Ecoles labellisées
- Préconisations du DEI et **actions réalisées**

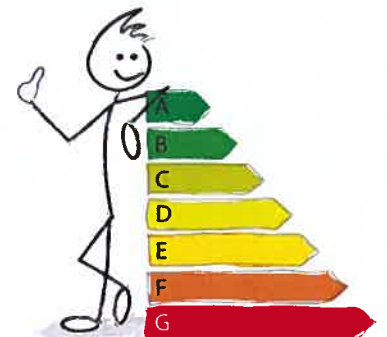


2. Rapport GéoDip sur la précarité

3. Réunion de présentation avec l'Intercom pour :

- présenter la synthèse de l'enquête et les principales données territoriales.
- échanger sur les priorités d'intervention du SDEC ENERGIE pour l'année suivante.

- Améliorer la connaissance du patrimoine public
- Avoir une vision globale et priorisée des actions à réaliser
- Identifier les actions pouvant bénéficier d'un accompagnement par le SDEC ENERGIE



Lancement de l'accompagnement : juin 2023

Transmission de l'enquête par la Communauté de communes : fin juin / début juillet 2023

Date limite de réponse à l'enquête : 1^{er} septembre 2023

Septembre 2023 : prise de contact (téléphone ou visio) avec les communes si besoin de clarifier certaines réponses

=> Restitution à la communauté de communes en fin 2023

Des questions?





Lancement du Programme d'Accompagnement à la Transition Énergétique **PACTE**

Merci pour votre attention



Office de Tourisme du Pays de Falaise - EPIC

Rapport d'activités 2022

EPIC OTPF - rapport d'activités 2022



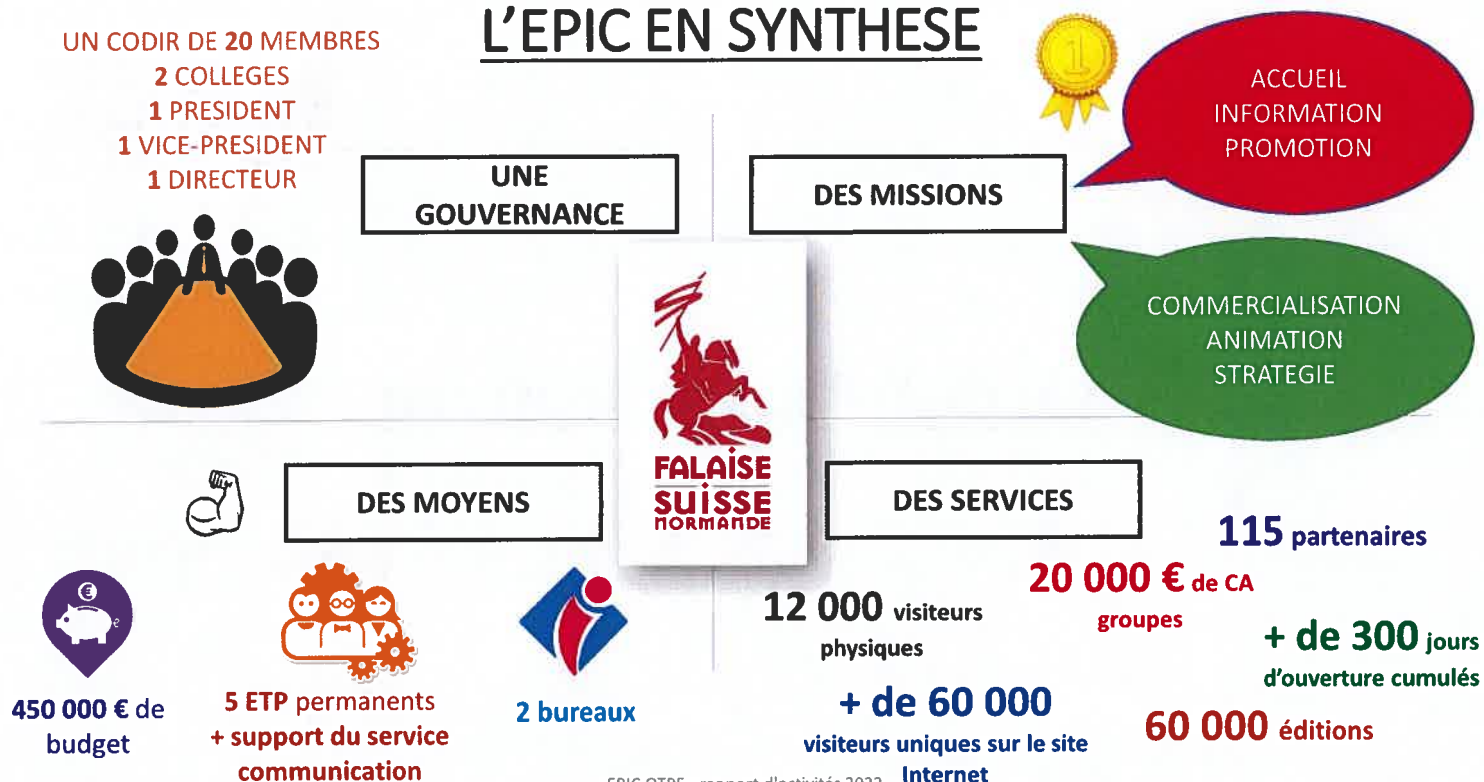
Vie de l'office de Tourisme

Généralités

- L'Office de Tourisme du Pays de Falaise est géré depuis le 1^{er} octobre 2019 sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial
- A l'issue des dernières élections communautaires, un nouveau Comité de Direction a été installé lors de la séance du 30 septembre 2020
- Le Comité de Direction est présidé par M. Jean-Philippe MESNIL assisté de Mme Béatrice MARTIN, en qualité de vice-présidente.
- Durant l'année 2022 l'EPIC a été placé successivement sous la direction de Mme Isabelle COURTOIS puis de M. Slim HANACHI

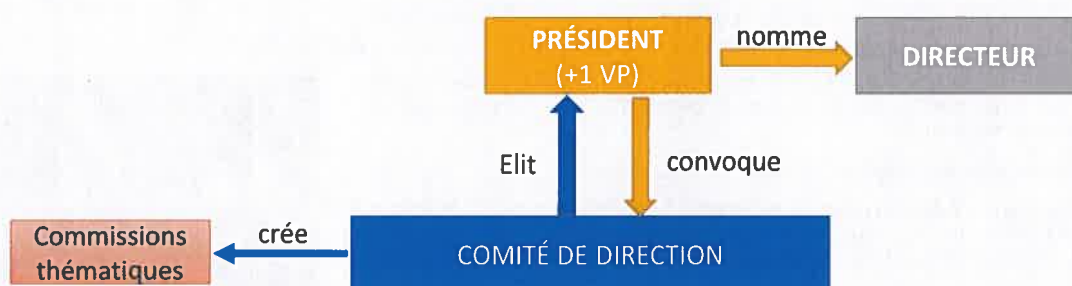
EPIC ODPF - rapport d'activités 2022

L'EPIC EN SYNTHÈSE



EPIC ODPF - rapport d'activités 2022

Schéma de gouvernance de l'EPIC



| Collège des élus | | | Collège des socio-pro | | |
|---|---|---|--|--|---|
| NOMBRE | CRITERE(S) | MODALITES DE DESIGNATION | NOMBRE | CRITERES | MODALITES DE DESIGNATION |
| 12 9 titulaires + 3 suppléants | Délégués titulaires de la CCPF en exercice | Election au sein du conseil communautaire | 8 6 titulaires + 2 suppléants | Représentation d'activités ou d'organismes en lien avec le tourisme | Désignation par le Président de la CCPF |

EPIC OTPF - rapport d'activités 2022



L'activité touristique dans le Pays de Falaise en 2022

Éléments de contexte 2022

- Une année de sortie de crise avec la levée progressive des mesures sanitaires
- **Reprise incontestable de l'activité touristique** avec le retour à des niveaux de fréquentation aux moins équivalents à ceux d'avant COVID et des grands événements moteurs
- **Un retour des clientèles étrangères** et notamment britanniques
- **Début de saison, un redémarrage progressif à partir de mars** avec la réouverture des sites et le retour des individuels notamment en mai favorisé par la bonne météo. Une reprise plus chaotique pour les groupes scolaires.
- **Une très bonne haute saison de juin à septembre** : marquée par des records de fréquentation pour certains sites. A noter toutefois l'impact négatif des conditions météorologiques extrêmes et de la sécheresse qui ont bloqué l'activité de location de canoë.
- **Une arrière-saison mitigée** : des vacances de la Toussaint touchées par la crise du carburant et les annonces concernant la vie chère. Mais une fin de saison soutenue par la très belle dynamique de l'exposition Alice.



EPIC OTPF - rapport d'activités 2022

L'activité touristique du Pays de Falaise – données Fluxvision



449 000 nuitées touristiques

(marchandes et non marchandes)

Soit une augmentation de **26%** par rapport à 2021

Soit une moyenne de **1 000** nuitées touristiques par nuit

Cela représente **2%** des nuitées du Calvados



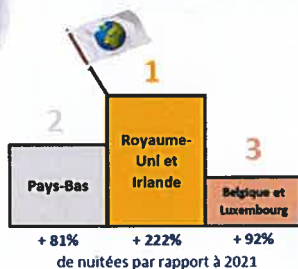
2 457 000 excursionnistes et touristes sont présents en journée

Dont **538 000** touristes séjournant sur la zone d'observation

Top 3 | Flop 3

| | | | |
|------------|-------|------------|-----|
| 24/12/2022 | 5 905 | 21/01/2022 | 294 |
| 31/12/2022 | 4 548 | 06/03/2022 | 302 |
| 25/12/2022 | 4 171 | 11/01/2022 | 316 |

Top 3 des touristes étrangers ayant réalisé le plus de nuitées



Poids des étrangers dans le nombre de nuitées **28%**

Top 3 des touristes français ayant réalisé le plus de nuitées (classement par région (hors Normandie))



Poids des français dans le nombre de nuitées **72%**

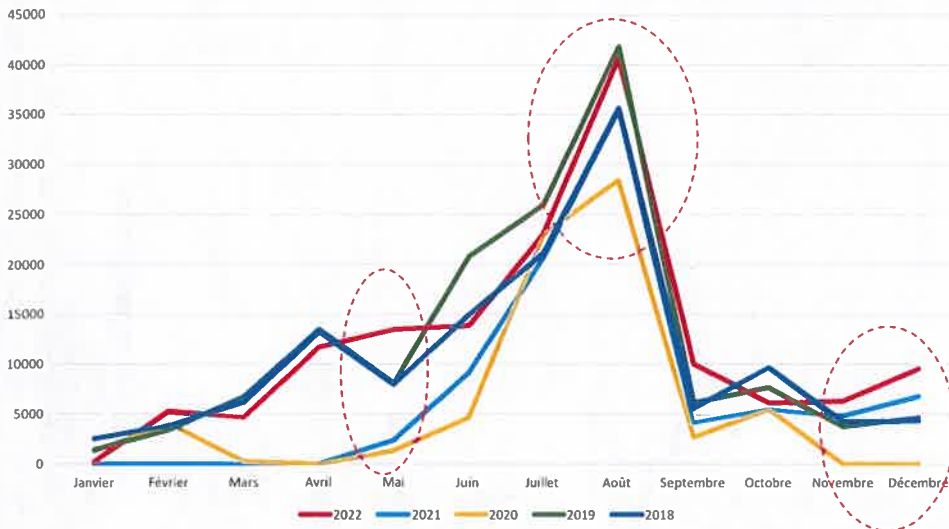
Top 3 | Flop 3

| | | | |
|------------|--------|------------|-------|
| 16/07/2022 | 18 362 | 31/01/2022 | 2 358 |
| 20/08/2022 | 16 568 | 01/02/2022 | 2 503 |
| 15/07/2022 | 16 359 | 11/01/2022 | 2 621 |

EPIC OTPF - rapport d'activités 2022

Fréquentation des sites

Fréquentation des principaux sites touristiques du Pays de Falaise*



* Château de Falaise + ensemble des activités de POL + Mémorial des Civils + Musée des Automates + Musée André Lemaître

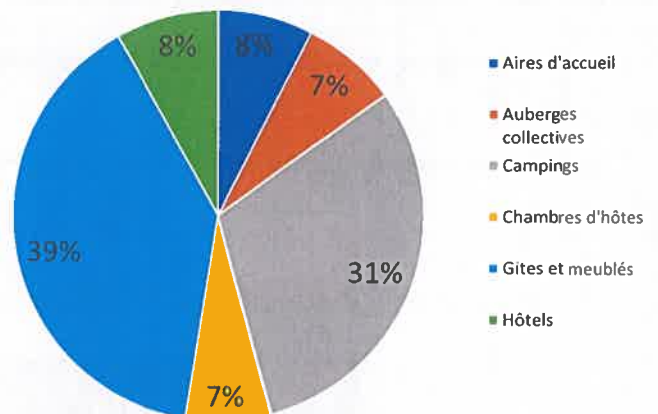
EPIC OTPF - rapport d'activités 2022

- **145 000 visiteurs** sur les principaux sites en 2022 (+ 62 %) : **un record sur les 5 dernières années**
- **Une avant-saison** en forte progression à partir de mai
- **Une très bonne haute saison** avec une fréquentation proche de 2019
- **Une « basse saison » de nouveau exceptionnelle** portée par le succès de l'exposition « Alice »
- **Des records :**
 - Pour le château GLC : 85 000 v.
 - Pour la Parc accro : 19 000 v.
- **Une bonne reprise :**
 - Pour le Mémorial: 17 000 v.
 - Pour le Musée AA : 14 000 v.
- **Un bilan contrasté :**
 - Pour la location de CK : 9 500 c. (- 9 %)
 - Des restrictions de navigation début août

Les hébergements – capacité*

- Environ **2 000 lits touristiques marchands** recensés*
- Une activité **qui touche l'ensemble du territoire communautaire** :
 - 173 établissements identifiés répartis sur 56 communes
 - 21 % de la capacité sur Falaise
 - 33 % de la capacité sur Pont-d'Ouilly
 - 44 % sur le reste du territoire
- 89 % de la capacité en meublés et 71 % de la capacité en chambres d'hôtes se trouvent hors Falaise et Pont-d'Ouilly
- 72 % de la capacité en accueil de plein air se trouvent à Pont-d'Ouilly
- 86 % de la capacité hôtelière localisés à Falaise

Répartition des hébergements touristiques du Pays de Falaise (lits marchands)

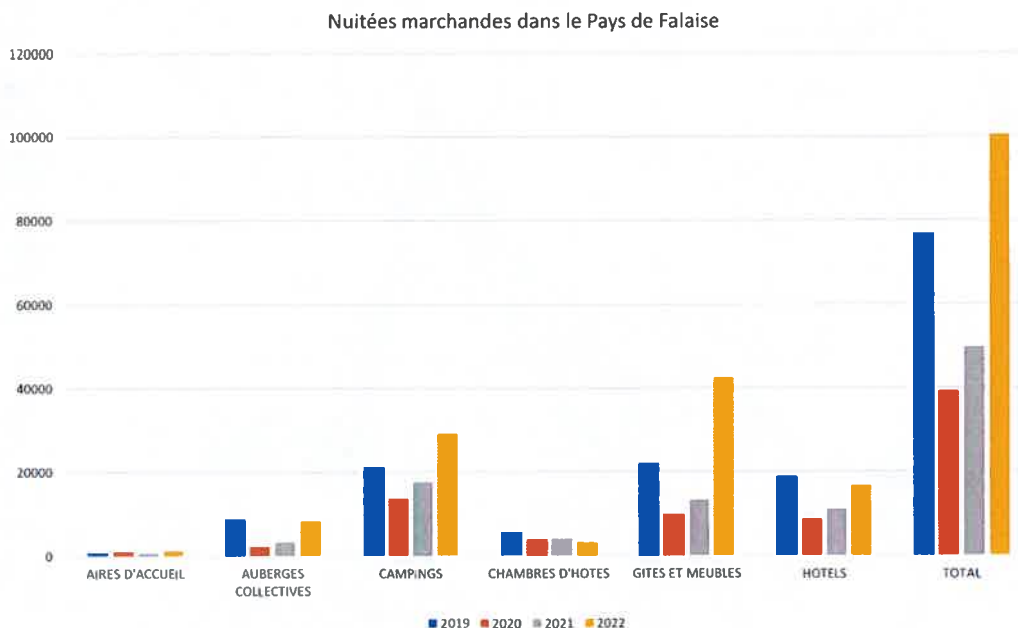


* Chiffres issus de la taxe de séjour

EPIC OTPF - rapport d'activités 2022

Les hébergements marchands – fréquentation*

- Plus de 100 000 nuitées marchandes recensées (+ 98 %)
- Une progression à imputer en partie à un meilleur enregistrement des déclarations
- Mais une tendance cohérente avec la reprise d'activité
- 20 % de nuitées pour les moins de 18 ans



* Chiffres issus de la taxe de séjour

EPIC OTPF - rapport d'activités 2022

Le poids économique de l'activité touristique*

Résultats extraits de l'enquête clientèle 2022

- **Dépense moyenne par personne/jour (hors carburant et hébergement) : 27,40 €**
- **Budget moyen pour l'hébergement sur le Pays de Falaise (par foyer sur la totalité du séjour) : 152 € (342 € hors Pays de Falaise)**
- **Les retombées économiques du tourisme pour le Pays de Falaise (avril à septembre) :**
 - 3 à 4 millions d'euros pour les nuitées marchandes
 - 42 à 52 millions d'euros pour les dépenses courantes (hors hébergement)



46 à 56 millions d'euros de retombées globales pour le territoire

* Enquête Clientèle 2022

EPIC OTPF - rapport d'activités 2022

L'activité de l'Office de Tourisme en 2022

EPIC OTPF - rapport d'activités 2022



ACCUEILLIR ET INFORMER

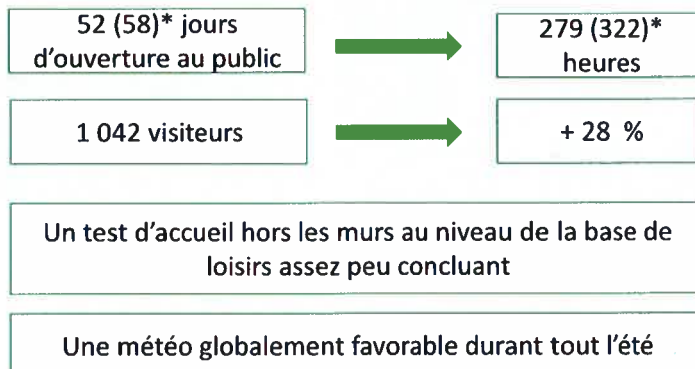
Les bureaux d'accueil et d'information

Une réouverture complète
12 351 visiteurs accueillis sur l'ensemble des bureaux d'accueil

FALAISE



PONT-D'OUILLY

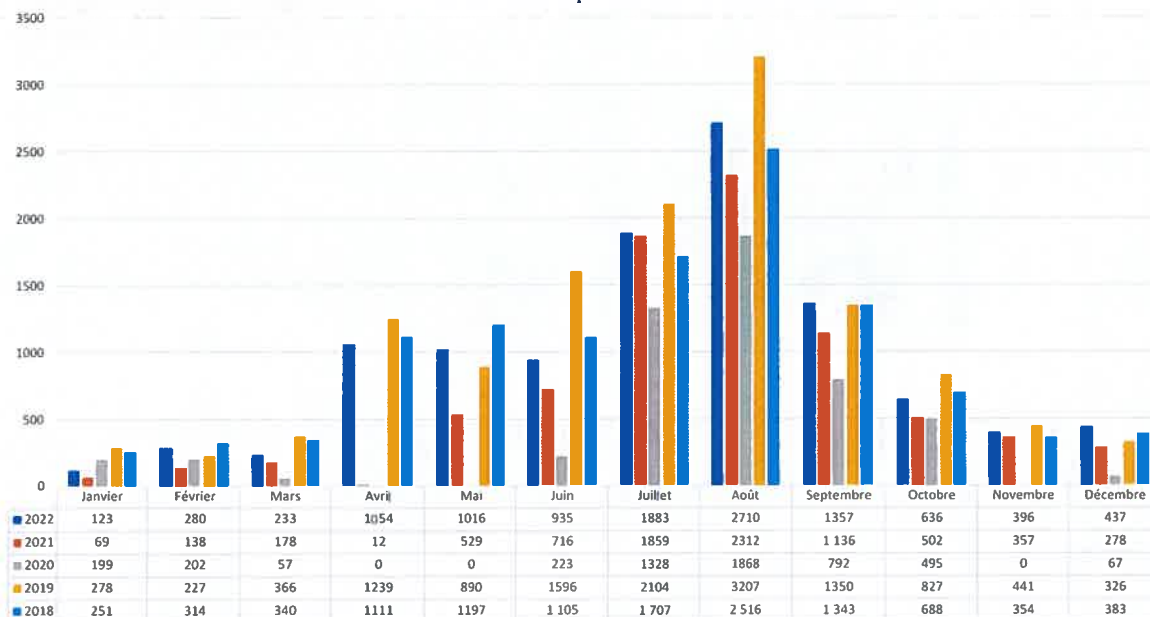


Une activité globalement très bonne
Des indicateurs supérieurs à 2018

* Chiffres 2021

Détail de fréquentation (BIT de Falaise)

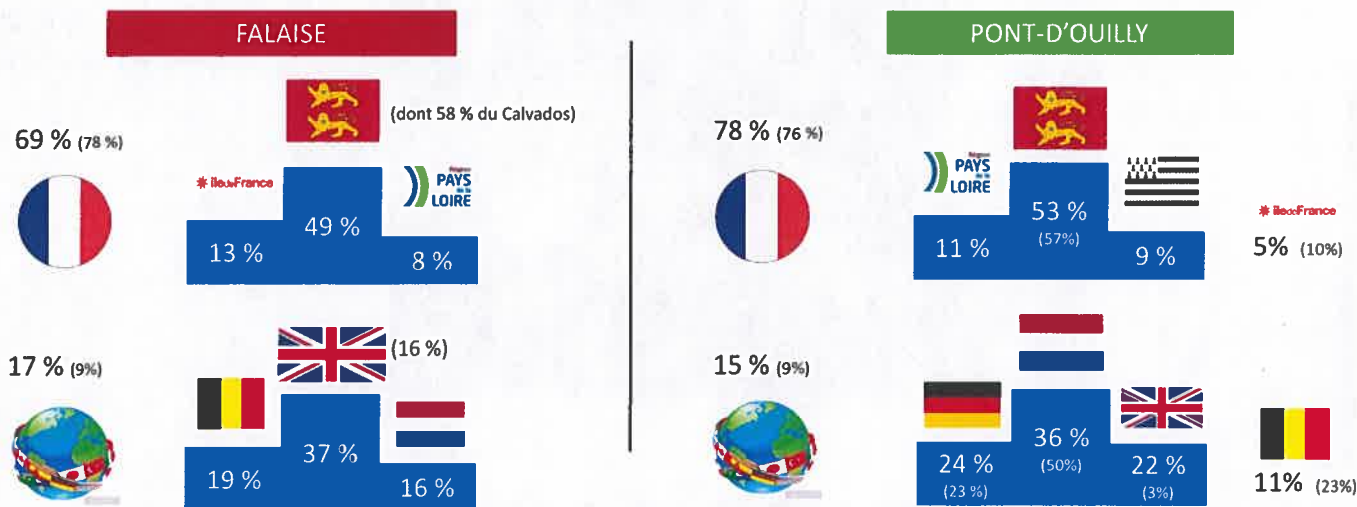
Falaise : évolution fréquentation mensuelle 2018-2022



- Une période janvier – juin mitigée
- Une excellente très haute saison avec prolongement en septembre
- Une très bonne fin d'année

44 visiteurs / jour en moyenne (= 2019)
100 visiteurs / jour en août en moyenne
Le top : 160 visiteurs (13 août)
Le flop : 3 visiteurs (15 décembre)

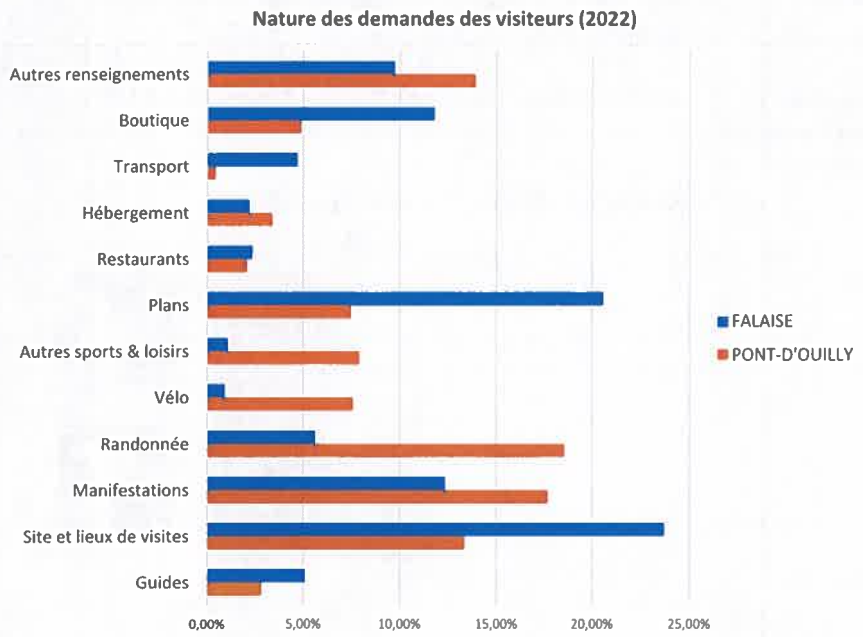
Origine des visiteurs 2022



Un situation en évolution
 Une clientèle française qui progresse toujours en volume et atteint un niveau inédit
 Le retour de la clientèle étrangère et notamment britannique mais toujours dans des proportions inférieures à 2019 – 2018 (autour de 25%). Effet Brexit ?

EPIC OTPF - rapport d'activités 2022

Les demandes des visiteurs en 2022



- 10 922 demandes enregistrées (+41 %)
- Un attrait « Sport et Nature » beaucoup plus marqué sur Pont-d'Ouille
- Un succès pour les plans qui se confirme (effet « Pockets »)



EPIC OTPF - rapport d'activités 2022



PROMOUVOIR LA DESTINATION

EPIC OTPF - rapport d'activités 2022

La communication numérique



Mise en ligne du nouveau site « Falaise – Suisse Normande » le 17 juin

- Un démarrage progressif mais **une rapide explosion dès le mois d'août avec un dépassement des chiffres précédents** sur l'ensemble de l'année
- **73 792 sessions** (+3 %)
- **157 849 pages vues** (+ 3 %)
- **63 053 utilisateurs** (+5 %)
- 91 % des sessions ouvertes de France
- **Les pages les plus visitées :**
 - 1 – Brèche au Diable
 - 2 – GRP TSN
 - 3 – Agenda
 - Une prédominance des pages consacrées aux animations et à la randonnée

➤ **Des réseaux sociaux qui continuent leur montée en puissance**

- **6060 abonnés** à la page « Falaise et son Pays » (+ 11 %)
- **405 842 personnes touchées** (- 3%)
- **9 290 visites** (+73,8 %)



Les éditions de la Destination - 2022

Plus de 60 000 exemplaires des principaux outils d'accueil et d'information

Retour du guide touristique avec la version 2022

Confirmation du succès de nouveaux outils : Les « Pockets » de Falaise et Pont-d'Ouille / Réédition du magazine « Destination Falaise »

Des nouveautés : nouvelles brochures pour les groupes / Un magazine de destination « Falaise-Suisse Normande en préparation » pour 2023



Magazine : 5000 ex.



Guide : 15 000 ex.



Pockets : 23 000 ex.



Agenda : 15 000 ex.



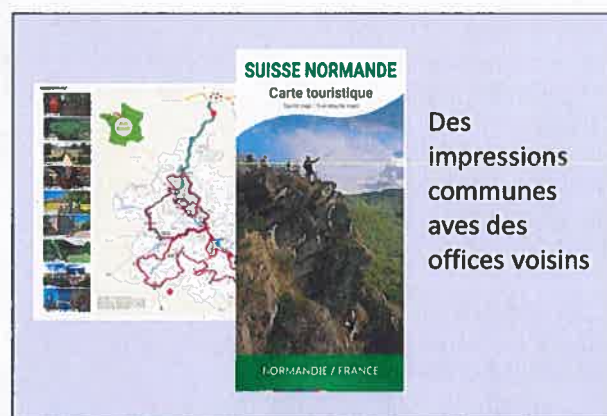
Brochures groupes : 500 ex.

EPIC OTPF - rapport d'activités 2022

Les éditions de la Destination - 2022



Des éditions complémentaires pour les outils de commercialisation ou animations spécifiques



Des impressions communes avec des offices voisins

EPIC OTPF - rapport d'activités 2022

Les actions de promotion

➤ Les principaux salons :

- Salon **TOURISSIMA (Lille)** : 25 au 27 février
- Fête de la Normandie (**Argentan**) : 12 et 13 mars
- Salon **DESTINATIONS NATURE (Paris)** : 17 au 20 mars
- Journée **Rencontres des Professionnels (Cabourg)** : 24 mars
- **LE SALON DES SENIORS (Paris)**: 23 au 26 mars
- Bourse d'échange de **Saint-Lô** : 29 mars
- **LES FÊTES NORMANDES D'ÉVREUX** : 01 et 02 octobre



➤ Mais aussi :

- Présence au **Triathlon de Deauville** sur un stand dédié avec le Département du Calvados (17 et 18 juin)
- Diffusion et stand promotionnel pour le festival « **LES EXTRAVERTIES** »
- Participation à la campagne pour soutenir **Le Tour de la Suisse Normande** lauréat du concours « **MON GR PRÉFÉRÉ** »

EPIC OTPF - rapport d'activités 2022

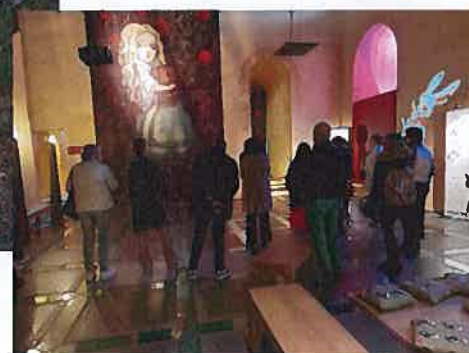
Les actions de promotion

➤ Accueil et actions presse : *partenariats avec Calvados* *Attractivité et le CRT*

- @Hellolaroux
- Journaliste allemand
- Journaliste magazine « **Voyager ici et ailleurs** »
- Reportage « **Echappées Belles** » (abandonné)
- Insertion dans le magazine « **France TODAY** »
- Interview France Bleu durant tout l'été

➤ Des Eductours :

- Accueil d'un tour opérateur Anglais spécialisé dans l'itinérance vélo
- Accueil du préteur « **Slowtourisme et Lifestyle** » du salon RdV en France 2022
- Accueil des partenaires de l'office pour l'exposition « **Alice au Pays des Merveilles** »



EPIC OTPF - rapport d'activités 2022

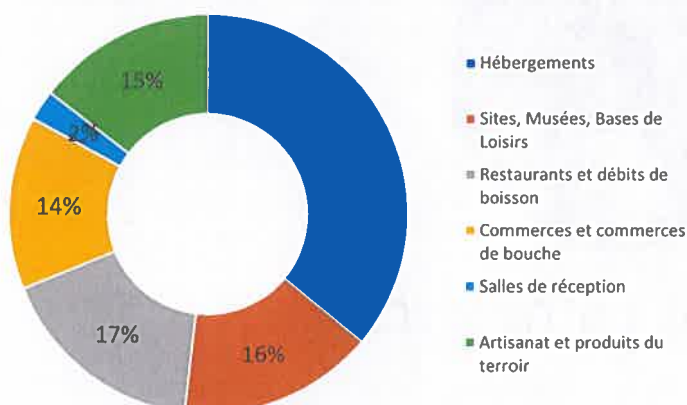


Fédérer et soutenir les partenaires

EPIC OTPF - rapport d'activités 2022

Le réseau de partenaires

Répartition des partenaires - 2022 (établissements)



➤ **113 partenaires** (dont 15 nouveaux) pour 164 établissements

➤ **Les adhésions des partenaires :** retour à des tarifs normaux

➤ **Les services publicitaires :**

- Insertions dans le guide touristique
- Insertions dans les Pockets
- Insertions dans le guide de animations
- Insertions dans les écrans de l'Office de Falaise

Au service des partenaires

- « Les rendez-vous de l'OT » -

- Evènement partenaire au château de Vendeuvre (28 mars 2022)
- Atelier « Faire classer son hébergement » (29 avril 2022) : intervention du cabinet HESILMA
- Réunion de bilan de saison (octobre)
- Eductour « Féériques » (10 novembre 2022)



- Informer nos partenaires :

- Des Newsletters mensuelles
- Le site Internet : refonte de l'espace partenaire et mise en valeur des initiatives dans la page d'actualité
- Des outils diffusés régulièrement : calendrier hebdomadaire des animations, planning d'ouverture des restaurants



EPIC OTPF - rapport d'activités 2022

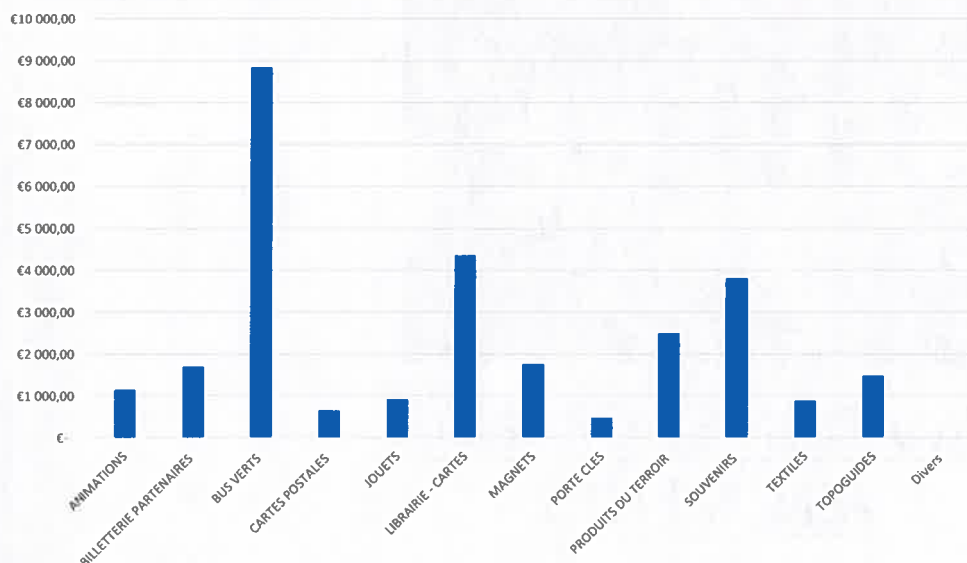


Les activités commerciales

EPIC OTPF - rapport d'activités 2022

Activité de la boutique

BOUTIQUE - CA TTC 2022



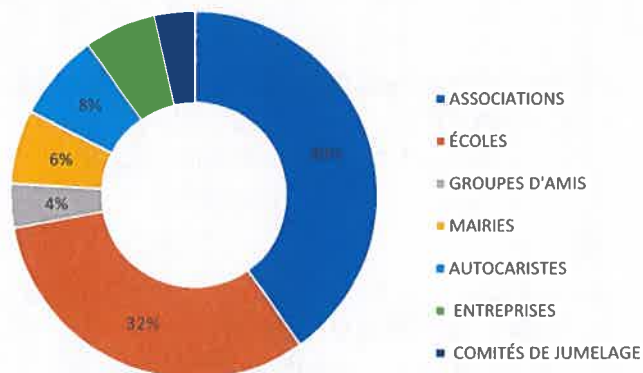
EPIC OTPF - rapport d'activités 2022

- **Un volume global d'affaires de 28 700 € TTC (+ 35 %)**
- **Un bénéfice net de 8 200 € HT (+ 54 %)**
- **Un panier moyen de :**
 - 13,47 € TTC pour l'ensemble de l'activité (stable)
 - 11,31 € TTC (+12%) pour les produits boutique (hors animations, billetteries, bus verts)
- **La meilleure année pour la boutique de l'Office depuis l'arrivée dans les nouveaux locaux (record en juillet - août)**
- **De nouveaux produits du terroir qui ont très bien fonctionné (sablés, caramel...)**

L'accueil des groupes en 2022

- Une reprise de l'activité groupes mais loin des chiffres de 2019 (50 000 € de CA)
- **Top des ventes :**
 - Journée découverte de Falaise (65 %)
 - Journée Falaise et Suisse Normande (15 %)
 - Journée Saveurs et Histoire (10 %)
- **Une nouveauté :** la location de la salle mutualisée : 40 groupes / 1600 enfants

Activité Groupes 2022 - répartition par nombre de clients



| | |
|------------|----------------------|
| Nb Groupes | 35 (15)* |
| Pax | 1104 (298)* |
| CA | 21 000 € (11 020 €)* |
| Recette OT | 4 600 € (1 786 €)* |

* Chiffres 2021

EPIC OTPF - rapport d'activités 2022

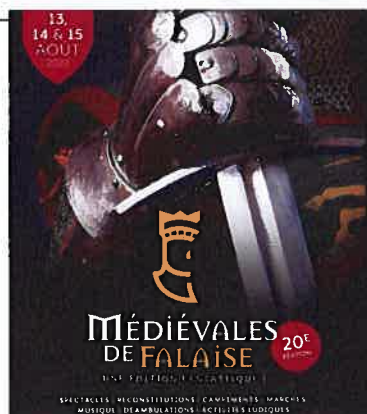


ANIMATION ET GRANDS EVENEMENTS

EPIC ODPF - rapport d'activités 2022

Les grands évènements du Pays de Falaise en 2022

- **Les EXTRAVERTIES (26, 27 et 28 mai):**
 - Une édition record avec près de 25 000 visiteurs
- **Les Médiévales de Falaise (13, 14 et 15 août):**
 - Une édition anniversaire réussie
 - 11 200 visiteurs payants
- **La Fiancée de Falaise – Le Retour à la Paix (03/08 au 27/08)**
 - 3 000 spectateurs cumulés pour 7 séances
 - 435 spectateurs en moyenne par soir



EPIC ODPF - rapport d'activités 2022

Visites et sorties

- Un programme dense de visites et sorties impliquant l'OT
- Les visites patrimoniales :
 - Les visites guidées de Falaise : 5 dates durant l'été
 - Les Flâneries : 4 dates à Villers-Canivet, St Germain-Langot, Les Isles-Bardel, La Hoguette (juillet et août)
 - Des visites de Falaise par le prestataire EPOKTOUTR
- Les visites théâtralisées :
 - Avec la compagnie Derrière le Masque « Les Leçons de Molière » (2 dates en août)
 - Avec la compagnie de La Lanterne : « Les Baladins de Guibray » (27/07) et « Balade à Ouilley-le-Tesson » (27/08)
- Au Mesnil-Villement dans le cadre des 10 ans de Pierres en Lumière (19/08) : journée festive et projection du film « L'Ecole Buissonnière »
- Les sorties Nature en partenariat avec le CPIE et POL (juillet-août)
 - 6 sorties à pied ou sur l'eau les lundis avant les concerts
- Participations à :
 - La Faites du Vélo
 - La Falaisienne contre le Cancer (2^e édition)
- Un bilan des animations globalement mitigé



EPIC OTPF - rapport d'activités 2022



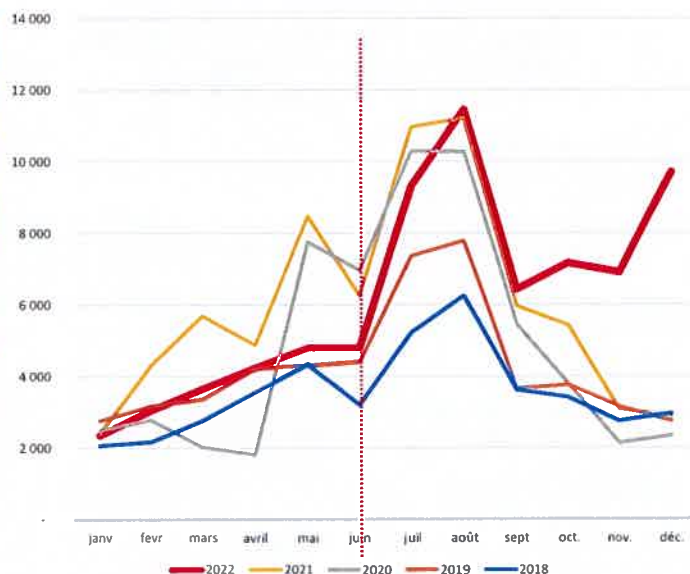
Quelques actions phares de 2022

La création du nouveau site Internet

- Une mise en ligne le 16 juin 2022 après plus d'1 an de travail
- **Un objectif** : prolonger la dynamique autour du numérique en proposant un site Internet plus performant et adapté aux attentes
- **Un site qui répond aux attentes** :
 - Un site visuellement plus épuré et moderne
 - Une hiérarchisation de l'information revisitée pour plus d'efficacité
 - Une meilleure mise en avant des atouts naturels
 - Des pages de contenus pour un meilleur référencement
- **Des chiffres en forte progression** : une fréquentation supérieure au bout de 6 mois
- **Et la suite ?** intégration de pages de contenus dites « d'inspiration » et création de vidéos promotionnelles



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SESSIONS 2018-2022



OTPF EPIC - Rapport d'activités 2022 - CC 29/06/2023

Le GRP Tour de la Suisse Normande

- Une projet de refonte du tracé existant initié fin 2018
- **Un travail collaboratif** entre les territoires et offices de tourisme de Suisse Normande et le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre
- **113 km et 6 étapes** : en passant par tous les points majeurs de la Suisse Normande
- **Un GR élu « GR Préféré des Français » 2023** fin 2022 devant le Tour du Larzac et le Littoral des Hauts de France
- **Une reconnaissance importante** qui a apporté un éclairage fort sur le territoire de la Suisse Normande



OTPF EPIC - Rapport d'activités 2022 - CC 29/06/2023

Des projets pour 2023

EPIC OTPF - rapport d'activités 2022

Quelques Projets 2023

- Poursuite des efforts en matière de communication / promotion
- Préparation du 80^e anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie
- Révision du schéma touristique communautaire avec en filigrane les enjeux climatiques et de Développement Durable
- Réflexion pour l'optimisation de l'accueil touristique sur Pont-d'Ouilly
- Accompagnement autour de nouvelles offres itinérances et sports Nature : création de la véloroute Sud Calvados, espace trail, boucle cyclo d'intérêt départemental...



EPIC OTPF - rapport d'activités 2022

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

RAPPORT ANNUEL 2022

Mémorial de Falaise – La guerre des civils

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

- 1. DONNÉES TECHNIQUES**
 - 1.1. Indications relatives à l'exécution du service
 - 1.2. Indications relatives aux principaux moyens mis en œuvre par le Fermier
 - 1.3. Indications relatives à l'état et à l'entretien des moyens mis à la disposition du Fermier ou acquis par ses soins
- 2. DONNÉES FINANCIÈRES**
 - 2.1. Compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation
 - 2.2. Présentation des méthodes et des éléments de calcul retenus
 - 2.3. État des variations du patrimoine immobilier
 - 2.4. Compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
 - 2.5. État de suivi du programme contractuel d'investissements
 - 2.6. État des autres dépenses de renouvellement contractuelles réalisées
 - 2.7. Inventaire des biens de retour et de reprise du service délégué
 - 2.8. Engagements à incidences financières liés à la délégation de service public
- 3. ANALYSE DE LA QUALITÉ DE SERVICE**
- 4. ANNEXE**

RAPPORT ANNUEL 2022

Le Mémorial de Falaise a été inauguré le 8 mai 2016.

En 2022, le site a été ouvert au public :

- du 5 février au 6 mars (du mercredi au dimanche),
- du 9 avril au 8 mai,
- du 9 mai au 8 juillet (du mercredi au dimanche),
- du 9 juillet au 28 août,
- du 29 août au 21 octobre (du mercredi au dimanche),
- du 22 octobre au 6 novembre,
- du 11 au 13 novembre,
- les 3, 4, 10 et 11 décembre,
- du 17 au 23 décembre,
- du 26 au 30 décembre,
- ouverture pour les groupes sur réservation pendant les périodes de fermeture.

En 2019, la période d'ouverture s'étendait du 6 avril au 3 novembre inclus.

Il s'agit du septième exercice d'exploitation du site.

1. DONNÉES TECHNIQUES

1.1. Indications relatives à l'exécution du service

- *Fréquentation par catégorie d'usagers, de tarifs et d'activités détaillée par mois,*
- *Détail des activités pratiquées,*
- *Évolution prévisible de l'activité,*
- *Nature et description des incidents rencontrés dans l'exploitation du service.*

Les tableaux mensuels détaillant la fréquentation du musée sont présentés en annexe.

En 2022, le Mémorial de Falaise présentait deux activités :

- La billetterie (individuelle et groupes),
- La boutique.

Les services proposés aux visiteurs sont les suivants :

- Des visites animées pour les groupes scolaires et les groupes adultes,
- Des ateliers pédagogiques dans deux salles prévues à cet effet,
- Des audioguides, déclinés en quatre langues et deux niveaux (français, français enfants, anglais, anglais enfants, néerlandais, allemand).

- Des guides multimédias (mini-tablettes) en LSF (langue des signes française),
- Des visites commentées des cimetières militaires polonaises et canadiennes situés à proximité de Falaise pour des groupes scolaires ou adultes,
- 1 colloque scientifique (« Les Mémoires familiales de la guerre ») les 6 et 7 avril (le 6 au Forum de Falaise et le 7 au Mémorial de Caen, faute de salle disponible à Falaise), dans le cadre du projet triennal sur « Reconstruction matérielle, sociale, politique et économique de la France (1945-1963) ».
- 2 conférences ouvertes en accès libre au public dans le cadre du projet triennal sur « Reconstruction matérielle, sociale, politique et économique de la France (1945-1963) ».
 - « Traquer et juger les responsables de la collaboration : l'exemple du Calvados » par Yves Lecouturier (23 novembre 2022).
 - « Le docteur Marc Grunberg : le déporté oublié de Morteaux-Couliboëuf » par Pascale Savin (7 décembre 2022).
- 5 collectes de témoignages audiovisuels de personnes ayant vécu les années d'après-guerre dans le cadre du projet triennal sur « Reconstruction matérielle, sociale, politique et économique de la France (1945-1963) ».
- 1 visite commentée du musée en novembre à destination des enseignants préparant le Concours national de la Résistance et de la Déportation.

L'activité budgétée pour l'exercice 2022 est la suivante :

| | |
|--------------------------------|------------------|
| Fréquentation totale | 15 000 visiteurs |
| dont Individuels : | 9 880 |
| Groupes adultes : | 810 |
| Groupes scolaires : | 2 670 |
| Gratuits : | 1 640 |
| Chiffre d'affaires billetterie | 75 k€ HT |
| Chiffre d'affaires boutique | 46 k€ HT |

Les principaux incidents rencontrés en 2022 dans l'exploitation du service sont les suivants :

- Présence de pigeons sur le toit entraînant des déjections régulièrement constatées devant l'entrée des visiteurs et nécessitant un nettoyage régulier au karcher par l'un des salariés du musée ;
- Intervention d'une société spécialisée dans le traitement des mouches (à la charge du délégué, à deux reprises dans l'année, pour éviter le problème récurrent du nombre important d'insectes morts aux étages du musée de septembre à novembre ;

- Réparation par les services techniques du délégué de la rampe d'ampoules Led située dans l'escalier menant du premier au second étage (côté toilettes), qui était détachée à deux endroits différents ;
- Panne de chauffage le week-end du 17-18 décembre entraînant la fermeture anticipée du musée le 18 décembre ;
- Malfaçons relevant de la garantie « dommages-ouvrages » du propriétaire, signalées en 2017 et toujours en attente de travaux :
 - Parquet (bois de bout) soufflé dans le hall le long de la baie vitrée donnant sur le jardin du musée.

Concernant l'ouverture du site en décembre 2022 à la demande du délégué, voici les chiffres de fréquentation enregistrés au jour le jour :

| | |
|-----------------|---|
| - samedi 3 : | 19 visiteurs |
| - dimanche 4 : | 9 visiteurs |
| - samedi 10 : | 27 visiteurs |
| - dimanche 11 : | 17 visiteurs |
| - samedi 17 : | 7 visiteurs |
| - dimanche 18 : | 0 visiteur (musée fermé en raison d'une panne de chauffage) |
| - lundi 19 : | 7 visiteurs |
| - mardi 20 : | 15 visiteurs |
| - mercredi 21 : | 11 visiteurs |
| - jeudi 22 : | 13 visiteurs |
| - vendredi 23 : | 16 visiteurs |
| - lundi 26 : | 61 visiteurs |
| - mardi 27 : | 23 visiteurs |
| - mercredi 28 : | 76 visiteurs |
| - jeudi 29 : | 78 visiteurs |
| - vendredi 30 : | 57 visiteurs |

Soit un total de 436 visiteurs sur 15 jours d'ouverture.

1.2. Indications relatives aux principaux moyens mis en oeuvre par le Fermier

- Modifications éventuelles des effectifs du service et la qualification des agents,
- Modifications éventuelles de l'organisation du service,
- Moyens nouveaux affectés à l'exécution du service, avec leur date d'acquisition.

En 2022, un référent site à temps plein, salarié de la SAEML Le Mémorial de Caen, a été présent au Mémorial de Falaise pendant la période d'ouverture.

Sur l'année 2022, un effectif moyen de 1,6 ETP (équivalent temps plein) a été affecté au site de Falaise.

À chaque fois que de besoin, du personnel qualifié de la SAEML Le Mémorial de Caen est intervenu spécifiquement sur place pour assurer les visites et animations pendant la période de fermeture du musée.

1.3. Indications relatives à l'état et à l'entretien des moyens mis à la disposition du Fermier ou acquis par ses soins

- Programme d'entretien préventif des installations,
- Programme mis à jour entretien-renouvellement,
- Nature des prestations à effectuer et périodicité,
- État détaillé de l'évolution des biens mis à disposition ou acquis par les soins du fermier, des travaux, réparations, renouvellement de l'année écoulée et prévisibles, ainsi que des améliorations dont ils peuvent faire l'objet.

Le site du Mémorial de Falaise a été intégralement réhabilité au moment d'être confié au Fermier.

Liste des contrats d'entretien et de maintenance conclus par la SAEML Le Mémorial de Caen pour le site de Falaise :

| Nom du prestataire | Nature de la prestation | Date du contrat | Durée du contrat |
|--------------------|---|-----------------|------------------|
| SEGID | Nettoyage des locaux | 02/05/2016 | 3 ans |
| RECORD | Maintenance des portes automatiques | 01/08/2016 | 1 an |
| A.F. MAINTENANCE | Maintenance des portes battantes automatiques de la salle immersive | 01/04/2017 | 1 an |
| SIETRAM & CO | Maintenance de l'ascenseur | 01/04/2017 | 3 ans |
| FOUCHARD SERVICES | Maintenance des équipements de chauffage et de climatisation | 01/01/2017 | 1 an |
| AUVISYS | Entretien du matériel multimédia de la salle immersive | 01/05/2017 | 1 an |
| GTP GUERIN | Maintenance du matériel incendie | 19/02/2018 | 1 an |

Les évolutions apportées par le fermier sur la muséographie en 2022 sont les suivantes :

Hall :

- Installation d'une borne avec écran afin de consulter la base de données sur les victimes civiles de la bataille de Normandie.

R+1 et R+2 :

RAS

Dons d'objets et documents

Sept dons d'objets, documents et photos ont été enregistrés sur l'année 2022.

2. DONNÉES FINANCIÈRES

2.1. Compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation

| (en k€) | 2022 Falaise |
|---|-----------------|
| VISITEURS | 17 291 |
| C.A. HT | 82 |
| BILLETTERIE | 52 |
| LIBRAIRIE | 0 |
| RESTAURANT | 134 |
| TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES | 134 |
| MARGE | |
| BILLETTERIE | 82 |
| LIBRAIRIE | 21 |
| RESTAURANT | 0 |
| MARGE BRUTE | 103 |
| <i>Taux</i> | <i>76,42%</i> |
| AUTRES PRODUITS | |
| Divers | 33 |
| Produits financiers | 0 |
| Produits nets coédition | 0 |
| Sous-total autres produits | 33 |
| TOTAL AUTRES PRODUITS | 33 |
| PERSONNEL | 79 |
| dont intéressement | 3 |
| COMMUNICATION | 18 |
| AUTRES CHARGES | 103 |
| REDEVANCES à verser aux Collectivités | 0 |
| AMORTISSEMENTS | 10 |
| TOTAL CHARGES | 211 |
| RÉSULTAT NET avant IS et participation | -75 |
| Ventilation analytique des charges de structure | -55 |
| RÉSULTAT NET avant IS et participation, après ventilation des charges de structure | -130 |

2.2. Présentation des méthodes et des éléments de calcul retenus

La comptabilité du site du Mémorial de Falaise fait partie des comptes de la SAEML Le Mémorial de Caen, dont le Mémorial de Falaise constitue un établissement.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général.

Les produits et les charges directement rattachés au site de Falaise lui sont imputés via la comptabilité analytique.

Les charges de structure de la SAEML Le Mémorial de Caen sont affectées de manière extracomptable au site du Mémorial de Falaise selon la méthode suivante :

- Charges de structure ventilées : masse salariale chargée (rubriques de gestion 201 à 207), avant intéressement et participation, diminuée des aides reçues sur contrats de travail, pour les salariés occupant des fonctions de « siège » au sein des établissements gérés par la SAEML Le Mémorial de Caen ;
- Clé de répartition : effectif salarié ETP (équivalent temps plein), hors salariés concernés par la ventilation des frais de personnel.

Soit pour l'exercice 2022 :

- Charges de structure ventilées : 1 888 k€ ;
- 1,6 ETP pour le site de Falaise, soit un taux de ventilation de 2,9 % des frais de structure 2022 ;
- Soit une quote-part de charges de 55 k€ pour le site de Falaise au titre de 2022.

2.3. État des variations du patrimoine immobilier

Non applicable (le patrimoine immobilier appartient à la collectivité).

2.7. Inventaire des biens de retour et de reprise du service délégué

Cf. liste des biens en annexe.

2.8. Engagements à incidences financières liés à la délégation de service public

Il n'existe pas d'engagements à incidences financières liés à la délégation de service public, notamment en ce qui concerne le personnel qui est salarié de la SAEML Le Mémorial de Caen.

2.4. Compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué

Les biens ont été mis à la disposition du Fermier fin avril 2016.

2.5. État de suivi du programme contractuel d'investissements

La SAEML Le Mémorial de Caen a investi 1 689 euros en 2022, soit :

- 750 euros au titre d'un Ipad Pro installé à l'accueil pour accueillir les avis des visiteurs (livre d'or). Cet investissement fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 2 ans.
- 939 euros au titre d'un nouveau poste de caisse billetterie en remplacement de l'ancien. Cet investissement fait l'objet d'un amortissement linéaire sur 3 ans.

2.6. État des autres dépenses de renouvellement contractuelles réalisées

Non applicable.

Analyse de la qualité du service présentant les évolutions constatées en ce domaine et les mesures que le Fermier envisage de mettre en œuvre pour la poursuite de l'exploitation.

Un livre d'or est mis à la disposition des visiteurs depuis le début de l'année 2022. Il a remplacé le cahier d'observations, suggestions et/ou réclamations. Les avis laissés sont présentés en annexe du présent rapport.

Nous avons également suivi régulièrement les avis sur Facebook, Google et TripAdvisor (copies en annexe du présent rapport).

Les points positifs recensés concernent l'émotion ressentie au cours de la visite (notamment dans la salle immersive et les témoignages), le thème (les civils dans la guerre) qui fait que le Mémorial de Falaise se distingue des autres musées, l'accueil reçu, la qualité des audioguides, de la scénographie et des articles proposés à la vente en boutique.

Les points d'améliorations portent sur la non acceptation des animaux dans le musée et l'accueil reçu.

3. ANALYSE DE LA QUALITÉ DE SERVICE

Informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation de l'équipement.

Tarifs 2022 (en euros TTC)

| | |
|--|--|
| PLEIN TARIF | 7.50 € |
| TARIF RÉDUIT | 6.50 € <ul style="list-style-type: none"> • Scolaires de 10 à 18 ans en individuel • Tous les étudiants • Personnes du 3^e âge en individuel (+ 65 ans) • Enseignants • Sociétaires individuels MGEN • Accompagnateurs d'invalides ou de handicapés • Militaires en tenue ou non en tenue |
| TARIF GROUPES ADULTES | 6.00 € <ul style="list-style-type: none"> • Groupes de plus de 20 personnes (1 gratuit pour 20 payants) • Consulter les accords spécifiques dans les notes de service à la caisse |
| TARIF GROUPES SCOLAIRES | 4.50 € secondaires 2.50 € primaires <ul style="list-style-type: none"> • Groupes scolaires de 15 enfants minimum, y compris primaires • (1 accompagnateur gratuit pour 10 payants) |
| TARIF FALAISIE N | 3.00 € habitants Falaise + CC Pays de Falaise <ul style="list-style-type: none"> • Sur présentation d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile |
| PASS FAMILLE | 18.00 € par famille <ul style="list-style-type: none"> • 2 adultes et au moins 1 enfant de 10 à 18 ans ou 1 adulte et au moins 2 enfants de 10 à 18 ans (nombre d'enfants non limité). |
| BILLET BATAILLE DE NORMANDIE | 28.50 € <ul style="list-style-type: none"> • 3 sites : Mémorial de Falaise, Mémorial de Caen, Arromanches 360 |
| BILLET 2 SITES Mémorial de Caen et Mémorial de Falaise | 24.00 € (21.00 € du 25/01 au 06/02) <ul style="list-style-type: none"> • 2 sites : Mémorial de Falaise, Mémorial de Caen |
| BILLET 2 SITES Arromanches 360 et Mémorial de Falaise | 12.50 € <ul style="list-style-type: none"> • 2 sites : Mémorial de Falaise, Arromanches 360 |
| GRATUIT | <ul style="list-style-type: none"> • Enfants de moins de 10 ans accompagnés • Tous les handicapés • Tous anciens combattants • Chômeurs • Bénéficiaires du RSA • Organismes de tourisme (agents de voyages, autocaristes, tour operators) • Chauffeurs de car accompagnant un groupe • Guides-maîtrises locaux et guides C.N.M.H. • Enseignants avec Pass enseignant numérique du Mémorial • Journalistes • Pupilles de la Nation • Déportés, résistants, maquisards et réfractaires (sur carte) • Invalides de guerre et Veuves de guerre • Membres de l'association des Amis du Mémorial • Membres ICOM |

4. ANNEXES

Les tarifs pratiqués en 2022 sont conformes à ceux proposés au moment de la signature de la convention de délégation de service public, seuls les tarifs des billets multi-sites ayant évolué.

Le « Pass Découverte » a été reconduit en 2022 : il regroupe trois sites falaisiens (Château, Musée des automates, Mémorial) et il est vendu par l'Office du Tourisme du Pays de Falaise.

La boutique a représenté un chiffre d'affaires de 82 k€ HT en 2022. Le chiffre d'affaires réalisé par la boutique s'est élevé à 52 k€ HT.

Les autres recettes d'exploitation (33 k€) sont constituées du chiffre d'affaires des animations et des audioguides, mais également des frais pris en charge par la convention triennale sur les reconstructions (26 k€).

Vous trouverez à la fin de ce rapport les tableaux mensuels détaillant la fréquentation du musée.

Avis 2022 sur la page TripAdvisor :

- « Un musée simple tout en étant complet et instructif. Une belle surprise, un personnel accessible et agréable. Visite sans lourdeur, à faire sans hésiter. »
- « Le musée est extrêmement bien fait. Il présente la vie des civils pendant la seconde guerre et la reconstruction. Les ados ont adoré. L'accueil était très agréable et la boutique propose de nombreux ouvrages pour tous les âges. C'est une très belle découverte. La visite se fait en 1:00/1:30 »
- « N'y emmener surtout pas des enfants si vous ne voulez pas les dégoûter des musées. Ce mémorial est dépassé, ce ne sont que des photos, des affiches derrière des vitres. Très peu d'objets du quotidien exposés. Uniquement beaucoup de lecture, même pour un adulte c'est franchement rébarbatif. Je suis extrêmement déçue après avoir fait plusieurs musées sur le même thème près de Sainte-Mère-Église. Et encore plus en sortant de la visite du château de Falaise très moderne dans sa conception. Par contre la boutique possède de nombreux livres historiques et de fiction sur cette période. »
- « This museum paints a very vivid picture of life in France under German occupation, and of the heavy price paid by French civilians for their eventual liberation. The filmed interviews with those who lived through it are very powerful and there is quite a lot about the mostly young members of the French resistance. An excellent and informative place. »
- « Worth stopping to look, if you're visiting the chateau as well. It's a very imposing statue and really dominates the town square. »
- « Très beau musée, bien documenté et riche en photos, les différentes salles sont très intéressantes et instructives, on appréhende bien la vie des populations pendant la guerre. »
- « Accueil chaleureux dans un musée passionnant. Grand merci tout particulier à Monsieur Thiebot pour sa gentillesse et son érudition. »
- « Beau musée, intéressant, riche en documents de toute sorte. Le film de fin de visite permet de vraiment ressentir la vie des civils pendant les bombardements. Une suggestion : il serait intéressant d'avoir plus d'infos sur la période de reconstruction des villes particulièrement touchées par les bombardements et les conséquences sur la vie des civils... »

Avis 2022 sur Google :

- « Très beau mémorial, je recommande fortement, bien organiser, tout est lisible et facile à lire, endroit remplis d'histoire. »
- « Excellent travail de conservation de la mémoire des victimes civiles des guerres »
- « Exposition vivante et très bien conçue sur le quotidien durant la seconde guerre, avec des témoignages vivants très touchants. Un belle découverte sur une autre vision de cette guerre. »
- « Très beau musée complet sur le quotidien des civils sous l'occupation durant la seconde guerre mondiale. »
- « Accueil très sympathique et musée très intéressant car il aborde un sujet peu traité : celui de la vie quotidienne des civils pendant et après le conflit. La visite est très bien organisée. »
- « Je pensais visiter un Mémorial de Caen en plus petit, en moins qualitatif ; mais quelle réussite ! Un énorme bravo aux créateurs de ces magnifiques expositions. Entre déours et témoignages, une visite poignante, qui sort de la ligne éditoriale des autres musées, appréciée

- par l'adulte que je suis et les deux enfants (10 et 14 ans) que j'accompagnais. Bravo et merci ! »
- « Musée très intéressant. Visite en septembre, peu de monde de quoi profiter des différents stade de la visite. »
- « Le musée et propre la personne à l'accueil est accueillant. On apprend beaucoup de choses. »
- « Musée très captivant avec un film très prenant à la fin. »
- « Un moment émouvant de notre passé à voir absolument l'espace est bien expliqué, je vous conseillerais de prendre l'audio guide où les explications sont très correct. »
- « Beau musée, la fin est très poignante. »
- « Trop court malheureusement...on souhaiterait encore plus de vidéos témoignages de civils. Ce mémorial montre l'autre partie de la seconde guerre mondiale qui manque à l'histoire et qui n'est pas rien non plus 🙏🏻👍🏻 »
- « Belle découverte que ce musée dédié aux civils pendant la 2nde guerre mondiale. Sur place, de nombreux écrans tactiles qui permettent de découvrir les témoignages de personnes ayant vécu cette époque. Belle collection d'objets. Deux bonnes heures de visite si vous prenez en option l'audioguide (supplément de 3 euros). A voir absolument en complément du Mémorial de Caen. A noter la très belle boutique de souvenirs, vous y trouverez certainement certainement votre bonheur. »
- « Magnifique Mémorial, retraçant avec une grande fidélité le quotidien des civils pendant la seconde guerre mondiale. »
- « Émouvant beau musée belle réalisation. »
- « Très beau musée. Il est très intéressant de voir, lire et /ou entendre (location d'appareil 3€/pers) il y a des petits enregistrements de civils qui on vécu enfants cette période ainsi que des récits de leurs parents. Je le recommande ++++ »
- « It should be on everyone's list who comes to see WW2 sites. Incredible stories and really well laid out. The service from the ticket staff was also excellent. I'd recommend to take the audio tour enhancement, it makes a huge difference and is cheap. Falaise is also a good reason to visit, it's beautiful, plus the ticket includes a visit to William's castle »
- « Très beau musée, très bien conçu et moderne. Il apporte un regard complémentaire quant au débarquement vu par les civils et pour qui la période a été complexe. Il y a beaucoup de témoignages d'époque qui apportent un vrai plus à la visite. Les audio guides sont très appréciables. On en ressort ému et en se demandant comment la guerre peut encore avoir lieu lorsque l'on en voit les conséquences. »
- « Musée très intéressant, le must étant la salle de cinéma immersive sur les bombardements. C'était très intense. J'ai trouvé la boutique de qualité notamment en ce qui concerne les choix de livres. »
- « Découvert. Je m'attendais à plus d'objets de la vie courante et plus d'explication sur la vie des civils. Le film à la fin est bien fait. La salle projection sur les vestiges d'un maison bombardée avec un sol en verre est impressionnant »
- « Très pédagogique et intéressant, mais incomplet. »
- « A faire si vous passez à Falaise 📍 Musée sur la vie des civils ww2 »
- « Très bien fait, intéressant. Comptez 3 heures pour l'explorer à fond. »
- « Très émouvant impressionnant superbe hommage »

- « Musée intéressant sur les bombardements et la reconstruction. Grande diversité de supports et de contenus historique. »
- « Musée très intéressant qui nous invite dans les années de la guerre dans les boîtes de M. Et Mme tout le monde. Des récits poignants des survivants qui étaient des enfants à l'époque de l'occupation. Et puis l'après, la reconstruction des villes après les bombardements alliés... »
- « Très impressionnant »
- « Un lieu de mémoire à découvrir »
- « Super visite »
- « Complète la visite du Mémorial de Caen. »
- « Un très beau complément au Mémorial de Caen. La guerre vue, et subie par les civils, une facette de l'histoire trop souvent oubliée mais pourtant tout aussi importante. Un Musée moderne comme on aimerait en visiter plus souvent »
- « Très jolie et intéressant mémorial. Il faut moins que 2h30 pour tout visiter. »
- « A visiter en meme temps que la visite du château de Guillaume le conquérant »
- « La guerre vue côté civils avec en fin de visite une vidéo qui nous fait vivre pleinement les bombardements
Très émouvant »
- « Enfin un musée qui parle des conditions de vie des populations durant l'occupation puis la libération ! Très bien fait, l'audioguide permet den savoir un peu plus, mais les fresques et objets présentés sont déjà bien complets ! »
- « Très beau petit musée qui parle plus des civils que des militaires ça change un peu... Petit bémol, je m'attendais à entendre plus parler de la libération de Falaise. »
- « Très beau musée très émouvant »
- « Bonjour je vous recommande de visiter je suis né à falaise et ce musée représente tous ceux que nos parents et grand parents ont vécus mon papa l'a visité avec et dans la pièce on subit le bombardement c est tellement impressionnant qu il c est mis à pleurer et a été obligé de sortir à l intérieur il m a fait voir les photos de mon arrière grand père devant ça cordonnement détruite et ça vaut la peine de voir vous sortez de s ce musée avec une grosse émotion n hésité pas à dépenser quelques euros vous ne regretterez pas le personnel est très agréable et accueillant bonne visite »
- « Intéressant mais peu adapté à un jeune public »
- « Beau musée nrtés intéressant. Seul lieu qui parle se la guerre du point de vue des civils. Je recommande la visite »
- « Super bien présenté et documenté Un autre point de vue de la guerre..dans cette région . Très bon accueil. »
- « Un très beau musée remplie d'histoires de notre passé. Chaque témoignage est poignant et les explications sont très bien faite. Le musée est propre et le personnel sympathique »
- « Je recommande »
- « Une très belle expérience avec le film qui donne l'impression d'y être réellement. »
- « Musée très intéressant et bien fait ! Beaucoup de témoignages très émouvants ! »
- « Immersion dans le calvaire des civils pendant la guerre. Musée très bien conçu il ne manque simplement que de belles maquettes de bombardier »
- « Musée adapté aux collégiens de 3e. Accueil excellent et de bons conseils. »

- « Très intéressant, j'ai retrouvé des photos de Drancy, ou j'ai passé mon enfance. On sus bien le climat et la façon de vivre pendant cette période. A faire en famille. »
- « Accès refusé pour nous ... à cause d'un petit chien dans un sac ... Par respect pour l'histoire!!!... combien de chiens, de chevaux... sont morts en temps de guerre... nous avons fait plusieurs musées et la c'était la cerise sur le gâteau.... »
- « La vie quotidienne pendant la guerre. Pas facile à imaginer, très bien expliquée ici. »
- « Dommage que au moment de payer à 10h45, le guichetier ne nous informe pas de la fermeture du midi. Nous pensions un musée sans coupure. Certes revenir l'après-midi est une solution, mais programme chargé. Musée très riche. A voir. »
- « Bit of a rushed visit at the end of the day. A different perspective on the Battle of Normandy from most of the museums in the area, as this focusses on the impact of the war on non-combatants. The museum is quite 'text heavy', and as a consequence not ideal for smaller children. I wish I'd had longer to visit (without having to corral two children at the same time), as what I was able to digest was fascinating (albeit harrowing and unpleasant) and novel (to me). »
- « Agréablement surpris à voir musée dédié sur un angle oublié par d'autres musées, il faut y passer
- Sur 500m vous avez le château de Guillaume, le musée des automates ainsi que la charmante ville de falaise de quoi passer une bonne journée »
- « Lorsque des visiteurs viennent au musée l'un des premiers espaces qu'ils côtoient est l'accueil. Lieux essentiels dans une institution culturelle mais lorsque le personnel d'accueil qui a pour mission d'accueillir, de renseigner, devient impertinent, il dérape et ne joue plus son rôle. Quant à l'attitude irrespectueuse de cette personne, qui me demande de respecter l'histoire sur un ton violent, a assurément un manque de savoir vivre. Avant de brailer, faudrait-il encore qu'il connaisse l'histoire de mes aïeux et ce qu'ils ont subi dans les camps de concentration. Nous sommes venus avec de bonnes intentions accompagné d'un petit chien inoffensif dans un panier, pourquoi de telles sanctions absurdes à l'encontre des animaux. La prochaine fois, informez-vous, avant de rager, combien d'animaux sont morts durant toutes ces guerres au service de l'homme et décimés par la bêtise de l'homme. Rendons leur à notre tour aussi un hommage »
- « si je pouvais mettre 10 étoiles je le ferais tellement ce musée est beau, attractif et interactif avec des vidéos de gens de la région ayant vécu la guerre alors qu'ils étaient enfant étant fan de la 2nde guerre mondiale, j'ai appris pleins de choses dans ce musée A DECOUVRIR »
- « Superbe endroit un petit bémol concernant la personne à l'accueil.... »
- « Fantastit ! »
- « Très beau musée mais visite gâchée à l'accueil par un réceptionniste refusant de manière imbu de m'apporter une explication sur les tarifs d'entrée (il ne voulait pas, selon ses propres termes, infantiliser les visiteurs...) alors que nous étions les seuls à l'ouverture du musée... Très très décevant pour un représentant de collectivité. »
- « Il n'y a pas beaucoup d'informations sur le mouvement de résistance lui-même, donc si vous vous y attendez, vous serez déçu. Cependant, il existe de nombreuses autres informations sur la guerre en se concentrant sur ce qui s'est passé en Normandie. Vaut vraiment le détour pour

- ceux qui s'intéressent à l'histoire. Cependant, le personnel devrait être envoyé sur un cours de charme. »
- « Intéressant, instructif, le quotidien des civils durant cette sombre période est bien représenté dans ce musée. Le court métrage immersif permet de ressentir le bruit des bombardements, se rendre compte des dégâts causés et des conséquences sur les populations.. »
 - « A voir sans modération. Un super musée »
 - « Superbe musée rempli d'images, de textes, d'objets et de films. Bâtiment agréable et un accueil chaleureux et sympathique du monsieur. Merci à tous pour ce bel endroit d'hommage ! »
 - « Beau musée, retrace le quotidien des civils en pleine guerre. Visite intéressante »
 - « top, un super endroit. »
 - « Expérience très touchante »

Avis 2022 sur le livre d'or :

- « Bien »
- « Visite intéressante »
- « C'était super bien »
- « J'ai trouvé sa. Très intuitif est très intéressant »
- « C'était très intéressant car on a pu se rendre compte de l'importance de cette guerre »
- « Cool »
- « Très beau musée, nous vivons leurs calvaire à travers toutes ces photos vidéos et reportages. Merci à vous de nous le faire découvrir et vivre. »
- « Visite très émouvante et une pensée pour le peuple ukrainien. »
- « C'était bien »
- « Passionnant et très didactique Le pire est de voir que l'histoire se répète et que les civils en paient un Très lourd tribut »
- « Une approche intéressante du côté des populations. »
- « C'était bien »
- « Adorer, super bien. Je recommande fortement. »
- « Un retour sur le passé et ses témoignages sont poignants, merci »
- « Intéressant Trop d'écrit manque de projection »
- « Très intéressante »
- « Cette visite a été très instructive et super bien réaliser en plus des petit films qui nous montre la réalité de la guerre »
- « Bien, mais le sens de la visite avec l'audio guide n'est pas évident. »
- « Un musée très sympathique, le fait qu'il y est des vidéos »
- « Suite à la visite du mémorial de Caen, ce musée donne un autre point de vue intéressant de cette époque »
- « Super musée retraçant l'histoire qui est très intéressante »
- « Bien synthétique et diversifié dans son approche du sujet. Ma petite fille a aimé découvrir des objets du quotidien. »
- « Superbe - Très instructive - a recommander »
- « Génial je vais le conseiller à mes proches »

- « Super intéressant merci beaucoup de votre accueil. »
- « C'était très touchant et instructif, ça nous fait penser à nos grands parents. 😊 🇫🇷 »
- « Musée très intéressant et ludique. »
- « Très bien »
- « Extrêmement bien fait, très « ludique » et si émouvant. Bravo à vous ! »
- « Très bien »
- « Très intéressante »
- « Très éduquant sur ceux qu'on pu vivre les civils »
- « J'ai beaucoup aimé 😊 😊 🇫🇷. »
- « J'ai adoré les différents témoignages »
- « Très bien »
- « Thé visit was amazing and i have learned a lot about thé WW2 »
- « Bien »
- « Impressionnant, on n'a plus envie de revoir de guerre »
- « Très intéressant et très complet, on oublie souvent malheureusement les civils qui ont souffert... »
- « Très intéressante et avec un thème original par rapport aux autres musées de la bataille de Normandie »
- « Je l'ai trouvé très bien faite pour des jeunes comme pour des adultes. Tout est très bien expliqué. »
- « La visite est très intéressante et les témoignages rajoutent de la profondeur à l'histoire. Donner le choix au niveau de l'audioguide est une très bonne idée. »
- « C'était bien mais assez long »
- « Oui mais... Position trop inconfortable pour poursuivre »
- « Super »
- « Memorial tres interessant et très poignant »
- « Très bien »
- « Bonne présentation, très ludique... »
- « Très bien documenté très complet et accessible à tous. »
- « Génial »
- « Bonne réalisation museographique »
- « Très bien »
- « Super »
- « Musée intéressant qui marque l'ignominie de la guerre sur un aspect civil »
- « Très bien »
- « Petit mais de beaux témoignages ». »
- « Impressionnant »
- « Visite très agréable remplie de précieux souvenirs de cette longue période douloureuse pour la France 🇫🇷 »
- « Musée très intéressant accueil chaleureux »
- « Nice 🇫🇷 »
- « Chouette »
- « Tre bien »
- « Tres bien »

- « Très intéressant ! Merci 😊 »
- « Very good »
- « Superbe expo »
- « Très intéressant »
- « Très intéressant et instructif »
- « Impeccable »
- « Touchante réaliste »
- « Trop cooll »
- « Tres beau musée, documents vraiment intéressants »
- « My visit was very good »
- « Superbe visite très intéressante et enrichissante »
- « Génial »
- « Super »
- « Memorial très émouvant et qui permet de mettre en lumière des thématiques souvent reléguées au second plan dans les musées militaires. »
- « Tres bonne visite, au contenu intéressant et souvent poignant »
- « Très immersif »
- « Très très bien »
- « C'était Intéressant et touchant »
- « Tres touchante, instructive et très intéressante »
- « Ok why no English Brooks? »
- « J'ai appris beaucoup plus de choses qu'à l'école »
- « Nous ne sommes pas complètement immergé dans l'univers »
- « Superbe exposition. Boutique avec de nombreux articles divers et variés. Un film documentaire très émouvant. Des objets et photos expliqués qui rendent l'expérience tres intéressante »
- « Intéressant »
- « Scénographie très agréable, originale avec immersion sonore et bien documentée, où la part du texte permet différents niveaux de lecture. »
- « Satisfait »
- « Très instructif et émouvant »
- « Tres instructif »
- « J'ai adoré c'était instructif »
- « Cette visite virtuelle d'après les livres ce dvd riche comme documentation à la médiathèque de falaise et la connaissance très riche de mon père cette visite fut extra..... »
- « Super 🇫🇷 très intéressant 🇫🇷 »
- « Très bien, mais il faut une journée »
- « Très instructive, on apprend des détails de l'Histoire qui font comprendre les grands événements »
- « Impressive »
- « Très intéressante et instructive, le côté concret des objets touchables est puissant »
- « Tres beau musée »
- « Émouvante »
- « C'était trop bien en plus avec mon papi et ma mamie »

- « Super »
- « Très bien, »
- « A découvrir »
- « Très belles mémoires qui nous sont racontées à travers objets films photos mais surtout témoignages Merci »
- « C'est comme un bond dans le temps ...c'est juste magnifique dans le sens où on a la chance de voir ce qui s'est passé pendant quelques années sur la seconde guerre mondiale, et puis la salle de projection est juste.. ça donne les larmes aux yeux, des frissons fin tout et de voir ce que certains ont vécu se que d'autres n'ont pas vécu, je recommande vivement »
- « C'était cool, on reviendra »
- « Just impressive and scary »
- « On s'attendait à plus de scènes reconstituées. »
- « C'était très bien »
- « J'ai beaucoup aimé, plus particulièrement les interviews des rescapés de cette période »
- « Super »
- « Très intéressant »

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS JANVIER 2022 EN NOMBRE DE PERSONNES

| | |
|-------------------|----|
| GROUPES ADULTES | 0 |
| GROUPES SCOLAIRES | 54 |
| MIXES ADULTES | 32 |
| TOTAL | 86 |

ETAT DES VENTES BILLETTERIE JANVIER 2022

| | |
|--|----|
| PLEIN TARIF | 2 |
| TARIF RÉDUIT | 0 |
| PASS FAMILLE (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES | 6 |
| MEMOPASS* | 1 |
| TARIF ACCORD COMMERCIAL ADULTE | 0 |
| TARIF ACCORD COMMERCIAL ENFANT | 0 |
| MEMORIAL DE CAEN + MEMORIAL DE FALAISE | 2 |
| ABONNEMENTS + MEMORIAL DE FALAISE | 0 |
| BILLET BATAILLE DE NORMANDIE | 18 |
| TARIF HABITANTS DCC PAYS DE FALAISE | 0 |
| TARIF GROUPE ADULTE | 0 |
| TARIF GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE | 0 |
| TARIF GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE | 50 |
| GRATUIT | 7 |
| TOTAL | 86 |

* Le MEMOPASS est une carte d'accès d'un an au Mémorial de Caen, au cinéma circulaire d'Avranches et au Mémorial de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

| REGIONS / PAYS | NOMBRE DE VISITEURS | % / TOTAL VISITEURS |
|---------------------------|-----------------------|---------------------|
| Normandie (dont Calvados) | 61 (dont 62 Calvados) | 72,09% |
| Ile de France | 8 | 9,31% |
| Pays de Loire | 0 | 0,00% |
| Bretagne | 0 | 0,00% |
| Centre Val de Loire | 2 | 2,33% |
| Nord de France | 0 | 0,00% |
| Auvergne Rhône Alpes | 2 | 2,33% |
| Autres | 12 | 14,00% |
| Sous Total France | 86 | 100,00% |
| % France / total | 100,00% | |

| | | |
|----------------------|-------|-------|
| GB | 0 | 0,00% |
| USA | 0 | 0,00% |
| Allemagne | 0 | 0,00% |
| Belgique | 0 | 0,00% |
| Pays Bas | 0 | 0,00% |
| Divers | 0 | 0,00% |
| Sous Total Etrangers | 0 | 0,00% |
| % étranger / total | 0,00% | |

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS - FEVRIER 2022 EN NOMBRE DE PERSONNES



| | |
|-------------------|-----|
| GROUPES ADULTES | 0 |
| GROUPES SCOLAIRES | 0 |
| INDIVIDUELS | 629 |
| TOTAL | 629 |

ETAT DES VENTES BILLETTERIE FEVRIER 2022

| | |
|--|-----|
| PLEIN TARIF | 114 |
| TARIF REDUIT | 119 |
| PASS FAMILLE (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES | 147 |
| MEMOPASS* | 15 |
| TARIF ACCORD COMMERCIAL ADULTE | 12 |
| TARIF ACCORD COMMERCIAL ENFANT | 0 |
| MEMORIAL DE CAEN + MEMORIAL DE FALAISE | 30 |
| ARROMANCHES + MEMORIAL DE FALAISE | 3 |
| BILLET BATAILLE DE NORMANDIE | 33 |
| TARIF HABITANTS CDC PAYS DE FALAISE | 15 |
| TARIF GROUPE ADULTE | 5 |
| TARIF GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE | 0 |
| TARIF GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE | 11 |
| GRATUIT | 124 |
| TOTAL | 629 |

* le MEMOPASS est une carte d'accès d'un an au Memorial de Caen, au cinema circulaire d'Arromanches et au Memorial de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

| REGIONS / PAYS | | % / TOTAL VISITEURS |
|----------------------------|--------------------------|---------------------|
| Normandie (dont Cherbourg) | 321 (dont 184 Cherbourg) | 51,00% |
| Ile de France | 56 | 8,9% |
| Pays de Loire | 39 | 6,2% |
| Bretagne | 18 | 2,9% |
| Centre Val de Loire | 26 | 4,1% |
| Hauts de France | 39 | 6,2% |
| Auvergne Rhone Alpes | 25 | 4,0% |
| Autres | 87 | 13,8% |
| Sous Total France | 611 | 97,1% |
| % France / total | | 97,1% |

| | | |
|----------------------|----|------|
| GB | 4 | 0,6% |
| USA | 3 | 0,5% |
| Allemagne | 3 | 0,5% |
| Belgique | 2 | 0,3% |
| Pays Bas | 0 | 0,0% |
| Divers | 6 | 1,0% |
| Sous Total Etrangers | 18 | 2,9% |
| % étranger / total | | 2,9% |

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS - MARS 2022 EN NOMBRE DE PERSONNES



| | |
|-------------------|-----|
| GROUPES ADULTES | 21 |
| GROUPES SCOLAIRES | 625 |
| INDIVIDUELS | 195 |
| TOTAL | 841 |

ETAT DES VENTES BILLETTERIE MARS 2022

| | |
|--|-----|
| PLEIN TARIF | 34 |
| TARIF REDUIT | 30 |
| PASS FAMILLE (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES | 6 |
| MEMOPASS* | 4 |
| TARIF ACCORD COMMERCIAL ADULTE | 1 |
| TARIF ACCORD COMMERCIAL ENFANT | 0 |
| BILLET MEMORIAL DE CAEN + MEMORIAL FALAISE | 8 |
| ARROMANCHES + MEMORIAL DE FALAISE | 6 |
| BILLET BATAILLE DE NORMANDIE | 37 |
| TARIF HABITANTS CDC PAYS DE FALAISE | 19 |
| TARIF GROUPE ADULTE | 36 |
| TARIF GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE | 56 |
| TARIF GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE | 529 |
| GRATUIT | 75 |
| TOTAL | 841 |

* le MEMOPASS est une carte d'accès d'un an au Memorial de Caen, au cinema circulaire d'Arromanches et au Memorial de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

| REGIONS / PAYS | | % / TOTAL VISITEURS |
|----------------------------|--------------------------|---------------------|
| Normandie (dont Cherbourg) | 245 (dont 127 Cherbourg) | 29,1% |
| Ile de France | 26 | 3,1% |
| Pays de Loire | 109 | 13,0% |
| Bretagne | 65 | 7,7% |
| Centre Val de Loire | 18 | 2,1% |
| Hauts de France | 8 | 1,0% |
| Auvergne Rhone Alpes | 124 | 14,7% |
| Autres | 191 | 22,7% |
| Sous Total France | 788 | 93,5% |
| % France / total | | 93,5% |

| | | |
|----------------------|----|------|
| GB | 3 | 0,4% |
| USA | 2 | 0,2% |
| Allemagne | 2 | 0,2% |
| Belgique | 8 | 1,0% |
| Pays Bas | 0 | 0,0% |
| Divers | 40 | 4,8% |
| Sous Total Etrangers | 55 | 6,5% |
| % étranger / total | | 6,5% |

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS AVRIL 2022 EN NOMBRE DE PERSONNES

| | |
|-------------------|-------|
| GROUPES ADULTES | 204 |
| GROUPES SCOLAIRES | 589 |
| INDIVIDUELS | 1 154 |
| TOTAL | 1 947 |



ETAT DES VENTES BILLETTERIE AVRIL 2022

| | |
|--|-------|
| PLEIN TARIF | 197 |
| TARIF REDUIT | 216 |
| PASS FAMILLE (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES | 312 |
| MEMOPASS* | 2 |
| TARIF ACCORD COMMERCIAL ADULTE | 13 |
| TARIF ACCORD COMMERCIAL ENFANT | 0 |
| BILLET MEMORIAL DE CAEN + MEMORIAL PALAISE | 39 |
| BILLET ARROMANCHES 360 + MEMORIAL PALAISE | 31 |
| BILLET BATAILLE DE NORMANDIE | 136 |
| TARIF HABITANTS CDC PAYS DE PALAISE | 29 |
| TARIF GROUPE ADULTE | 163 |
| TARIF GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE | 146 |
| TARIF GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE | 416 |
| GRATUIT | 247 |
| TOTAL | 1 947 |

* Le MEMOPASS est une carte d'accès d'un an au Mémorial de Caen, au chemin circulaire d'Arromanches et au Mémorial de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

| REGIONS / PAYS | | % / TOTAL VISITEURS |
|----------------------------|--------------------------|---------------------|
| Normandie (dont Cherbourg) | 651 (dont 164 Cherbourg) | 32,30% |
| Ile de France | 252 | 12,8% |
| Pays de Loire | 122 | 6,3% |
| Bretagne | 173 | 8,9% |
| Centre Val de Loire | 96 | 4,9% |
| Hauts de France | 91 | 4,7% |
| Auvergne Rhône Alpes | 145 | 7,4% |
| Autres | 264 | 15,1% |
| Soit Total France | 1 803 | 92,0% |
| % France / total | 92,0% | |

| | | |
|-----------------------------|-------------|-------------|
| GB | 35 | 1,8% |
| USA | 18 | 0,9% |
| Allemagne | 2 | 0,1% |
| Belgique | 41 | 2,1% |
| Pays Bas | 6 | 0,3% |
| Divers | 42 | 2,2% |
| Soit Total Etrangers | 144 | 7,4% |
| % étranger / total | 7,4% | |

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS MAI 2022 EN NOMBRE DE PERSONNES

| | |
|-------------------|-------|
| GROUPES ADULTES | 217 |
| GROUPES SCOLAIRES | 591 |
| INDIVIDUELS | 1 200 |
| TOTAL | 2 008 |



ETAT DES VENTES BILLETTERIE MAI 2022

| | |
|--|-------|
| PLEIN TARIF | 296 |
| TARIF REDUIT | 364 |
| PASS FAMILLE (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES | 156 |
| MEMOPASS* | 10 |
| TARIF ACCORD COMMERCIAL ADULTE | 8 |
| TARIF ACCORD COMMERCIAL ENFANT | 0 |
| MEMORIAL DE CAEN + MEMORIAL DE PALAISE | 44 |
| BILLET ARROMANCHES 360 + MEMORIAL PALAISE | 41 |
| BILLET BATAILLE DE NORMANDIE | 155 |
| TARIF HABITANTS CDC PAYS DE PALAISE | 43 |
| TARIF GROUPE ADULTE | 200 |
| TARIF GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE | 69 |
| TARIF GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE | 486 |
| GRATUIT | 176 |
| TOTAL | 2 048 |

* Le MEMOPASS est une carte d'accès d'un an au Mémorial de Caen, au chemin circulaire d'Arromanches et au Mémorial de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

| REGIONS / PAYS | | % / TOTAL VISITEURS |
|----------------------------|--------------------------|---------------------|
| Normandie (dont Cherbourg) | 661 (dont 422 Cherbourg) | 32,60% |
| Ile de France | 177 | 8,6% |
| Pays de Loire | 157 | 7,7% |
| Bretagne | 64 | 3,1% |
| Centre Val de Loire | 59 | 2,9% |
| Hauts de France | 67 | 4,2% |
| Auvergne Rhône Alpes | 41 | 2,0% |
| Autres | 522 | 25,5% |
| Soit Total France | 1 770 | 86,4% |
| % France / total | 86,4% | |

| | | |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| GB | 66 | 3,2% |
| USA | 49 | 2,4% |
| Allemagne | 6 | 0,3% |
| Belgique | 35 | 1,7% |
| Pays Bas | 29 | 1,4% |
| Divers | 99 | 4,9% |
| Soit Total Etrangers | 278 | 13,6% |
| % étranger / total | 13,6% | |

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS JUIN 2022 EN NOMBRE DE PERSONNES



| | |
|-------------------|-------|
| GROUPES ADULTES | 140 |
| GROUPES SCOLAIRES | 1 180 |
| INDIVIDUELS | 1 173 |
| TOTAL | 2 493 |

ETAT DES VENTES BILLETTERIE JUIN 2022

| | |
|--|-------|
| PLEIN TARIFF | 306 |
| TARIFF REDUIT | 340 |
| PASS FAMILLE (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES | 81 |
| MEMOPASS* | 1 |
| TARIFF ACCORD COMMERCIAL ADULTE | 23 |
| TARIFF ACCORD COMMERCIAL ENFANT | 3 |
| MÉMORIAL DE CAEN + MÉMORIAL DE FALAISE | 46 |
| ARROMANQUES 360 + MÉMORIAL DE FALAISE | 51 |
| BILLET BATAILLE DE NORMANDIE | 138 |
| TARIFF HABITANTS CDC PAYS DE FALAISE | 41 |
| TARIFF GROUPE ADULTE | 121 |
| TARIFF GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE | 650 |
| TARIFF GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE | 480 |
| GRATUIT | 191 |
| TOTAL | 2 493 |

* Le MEMOPASS est une carte d'accès d'un an au Mémorial de Caen, au dernier étage de l'Arromanches et au Mémorial de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

| REGIONS / PAYS | 874 (dont 420 Canadiens) | % / TOTAL VISITEURS |
|---------------------------|--------------------------|---------------------|
| Normandie (dont Caennais) | 187 | 7,5% |
| Ile de France | 102 | 4,1% |
| Pays de Loire | 20 | 0,8% |
| Bretagne | 107 | 4,3% |
| Centre Val de Loire | 180 | 7,2% |
| Hauts de France | 284 | 11,4% |
| Auvergne Rhone Alpes | 313 | 12,6% |
| Autres | 2 087 | 82,0% |
| Sous Total France | 6256 | |
| % France / total | | 25,5% |

| | | |
|----------------------|-----|-------|
| GB | 135 | 5,4% |
| USA | 87 | 3,5% |
| Allemagne | 22 | 0,9% |
| Belgique | 37 | 1,5% |
| Pays Bas | 48 | 1,7% |
| Divers | 102 | 4,1% |
| Sous Total Etrangers | 486 | 17,1% |
| % étranger / total | | 19,5% |

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS JUILLET 2022 EN NOMBRE DE PERSONNES



| | |
|-------------------|-------|
| GROUPES ADULTES | 106 |
| GROUPES SCOLAIRES | 263 |
| INDIVIDUELS | 1 939 |
| TOTAL | 2 308 |

ETAT DES VENTES BILLETTERIE JUILLET 2022

| | |
|--|-------|
| PLEIN TARIFF | 382 |
| TARIFF REDUIT | 345 |
| PASS FAMILLE (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES | 845 |
| MEMOPASS* | 0 |
| TARIFF ACCORD COMMERCIAL ADULTE | 297 |
| TARIFF ACCORD COMMERCIAL ENFANT | 36 |
| MÉMORIAL DE CAEN + MÉMORIAL DE FALAISE | 62 |
| ARROMANQUES 360 + MÉMORIAL DE FALAISE | 31 |
| BILLET BATAILLE DE NORMANDIE | 216 |
| TARIFF HABITANTS CDC PAYS DE FALAISE | 34 |
| TARIFF GROUPE ADULTE | 137 |
| TARIFF GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE | 77 |
| TARIFF GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE | 119 |
| GRATUIT | 227 |
| TOTAL | 2 308 |

* Le MEMOPASS est une carte d'accès d'un an au Mémorial de Caen, au dernier étage de l'Arromanches et au Mémorial de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

| REGIONS / PAYS | 547 (dont 258 Canadiens) | % / TOTAL VISITEURS |
|---------------------------|--------------------------|---------------------|
| Normandie (dont Caennais) | 189 | 7,2% |
| Ile de France | 136 | 5,8% |
| Pays de Loire | 80 | 3,8% |
| Bretagne | 67 | 2,9% |
| Centre Val de Loire | 115 | 5,0% |
| Hauts de France | 58 | 2,5% |
| Auvergne Rhone Alpes | 483 | 20,9% |
| Autres | 1 665 | 71,3% |
| Sous Total France | 7126 | |
| % France / total | | 30,9% |

| | | |
|----------------------|-----|-------|
| GB | 180 | 7,8% |
| USA | 105 | 4,5% |
| Allemagne | 59 | 2,6% |
| Belgique | 88 | 3,8% |
| Pays Bas | 57 | 2,5% |
| Divers | 164 | 7,1% |
| Sous Total Etrangers | 653 | 28,3% |
| % étranger / total | | 28,3% |

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS AOUT 2022 EN NOMBRE DE PERSONNES

| | |
|-------------------|-------|
| GROUPES ADULTES | 154 |
| GROUPES SCOLAIRES | 35 |
| INDIVIDUELS | 3 132 |
| TOTAL | 3 321 |

ETAT DES VENTES BILLETTERIE AOUT 2022

| | |
|--|-------|
| PLEIN TAIF | 623 |
| TAIF REDUIT | 474 |
| PASS FAMILLE (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES | 780 |
| MEMOPASS * | 1 |
| TAIF ACCORD COMMERCIAL ADULTE | 388 |
| TAIF ACCORD COMMERCIAL ENFANT | 0 |
| MEMORIAL DE CEM - MEMORIAL DE FALAISE | 118 |
| ABONNEMENTS 300 - MEMORIAL DE FALAISE | 42 |
| BILLET BATAILLE DE NONMANDIE | 255 |
| TAIF HABITANTS CDC PAYS DE FALAISE | 80 |
| TAIF GROUPE ADULTE | 110 |
| TAIF GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE | 0 |
| TAIF GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE | 60 |
| GAUTUR | 388 |
| TOTAL | 3 321 |

* le MEMOPASS est une carte d'accès d'un an au Memorial de Cern, au centre circulaire d'Arromanches et au Memorial de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

| REGIONS / PAYS | 615 (dont 317 Chateaux) | % / TOTAL VISITEURS |
|---------------------------|-------------------------|---------------------|
| Normandie (dont Chateaux) | 615 | 18,5% |
| Ile de France | 340 | 10,2% |
| Pays de Loire | 231 | 7,0% |
| Bretagne | 155 | 4,7% |
| Centre Val de Loire | 144 | 4,3% |
| Hauts de France | 205 | 6,2% |
| Auvergne Rhône Alpes | 173 | 5,2% |
| Autres | 764 | 23,0% |
| Sum Total France | 2 627 | 78,1% |
| Non France / total | 794 | 21,9% |

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS SEPTEMBRE 2022 EN NOMBRE DE PERSONNES

| | |
|-------------------|-------|
| GROUPES ADULTES | 154 |
| GROUPES SCOLAIRES | 36 |
| INDIVIDUELS | 1 192 |
| TOTAL | 1 372 |

ETAT DES VENTES BILLETTERIE SEPTEMBRE 2022

| | |
|--|-------|
| PLEIN TAIF | 349 |
| TAIF REDUIT | 330 |
| PASS FAMILLE (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES | 51 |
| MEMOPASS * | 3 |
| TAIF ACCORD COMMERCIAL ADULTE | 171 |
| TAIF ACCORD COMMERCIAL ENFANT | 0 |
| MEMORIAL DE CEM - MEMORIAL DE FALAISE | 50 |
| ABONNEMENTS 300 - MEMORIAL DE FALAISE | 10 |
| BILLET BATAILLE DE NONMANDIE | 91 |
| TAIF HABITANTS CDC PAYS DE FALAISE | 62 |
| TAIF GROUPE ADULTE | 119 |
| TAIF GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE | 0 |
| TAIF GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE | 29 |
| GAUTUR | 127 |
| TOTAL | 1 372 |

* le MEMOPASS est une carte d'accès d'un an au Memorial de Cern, au centre circulaire d'Arromanches et au Memorial de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

| REGIONS / PAYS | 416 (dont 219 Chateaux) | % / TOTAL VISITEURS |
|---------------------------|-------------------------|---------------------|
| Normandie (dont Chateaux) | 416 | 30,3% |
| Ile de France | 108 | 7,9% |
| Pays de Loire | 116 | 8,5% |
| Bretagne | 39 | 2,9% |
| Centre Val de Loire | 50 | 3,6% |
| Hauts de France | 61 | 4,4% |
| Auvergne Rhône Alpes | 52 | 3,8% |
| Autres | 217 | 14,4% |
| Sum Total France | 1 059 | 75,7% |
| Non France / total | 313 | 24,3% |

| REGIONS / PAYS | 615 (dont 317 Chateaux) | % / TOTAL VISITEURS |
|---------------------------|-------------------------|---------------------|
| Normandie (dont Chateaux) | 615 | 18,5% |
| Ile de France | 340 | 10,2% |
| Pays de Loire | 231 | 7,0% |
| Bretagne | 155 | 4,7% |
| Centre Val de Loire | 144 | 4,3% |
| Hauts de France | 205 | 6,2% |
| Auvergne Rhône Alpes | 173 | 5,2% |
| Autres | 764 | 23,0% |
| Sum Total France | 2 627 | 78,1% |
| Non France / total | 794 | 21,9% |

| REGIONS / PAYS | 416 (dont 219 Chateaux) | % / TOTAL VISITEURS |
|---------------------------|-------------------------|---------------------|
| Normandie (dont Chateaux) | 416 | 30,3% |
| Ile de France | 108 | 7,9% |
| Pays de Loire | 116 | 8,5% |
| Bretagne | 39 | 2,9% |
| Centre Val de Loire | 50 | 3,6% |
| Hauts de France | 61 | 4,4% |
| Auvergne Rhône Alpes | 52 | 3,8% |
| Autres | 217 | 14,4% |
| Sum Total France | 1 059 | 75,7% |
| Non France / total | 313 | 24,3% |

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS - OCTOBRE 2022 EN NOMBRE DE PERSONNES



| | |
|-------------------|-------|
| GROUPES ADULTES | 66 |
| GROUPES SCOLAIRES | 87 |
| INDIVIDUELS | 1 001 |
| TOTAL | 1 154 |

ETAT DES VENTES BILLETTERIE OCTOBRE 2022

| | |
|--|-------|
| PLEIN TARIF | 232 |
| TARIF REDUIT | 191 |
| PASS FAMILLE (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES | 177 |
| MEMOPASS * | 2 |
| TARIF ACCORD COMMERCIAL ADULTE | 60 |
| TARIF ACCORD COMMERCIAL ENFANT | 0 |
| MEMORIAL DE CERI * MEMORIAL DE FALAISE | 21 |
| AEROMANCHES * MEMORIAL DE FALAISE | 19 |
| BILLET BATAILLE DE NORMANDIE | 87 |
| TARIF HAUTANTS OCC PAYS DE FALAISE | 35 |
| TARIF GROUPE ADULTE | 59 |
| TARIF GROUPE SCOLAIRE FALAISE | 0 |
| TARIF GROUPE SCOLAIRE SECUNDAIRE | 97 |
| GRATUIT | 174 |
| TOTAL | 1 154 |

* Le MEMOPASS est une carte émise d'un an au Memorial de Ceri, au delmas circulaire d'Aeromanches et au Memorial de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

| REGIONS / PAYS | | % / TOTAL VISITEURS |
|---------------------------|-------------------------|---------------------|
| Normandie (dont Caennais) | 351 (dont 245 Caennais) | 30,4% |
| Ile de France | 134 | 11,6% |
| Pays de Loire | 33 | 2,9% |
| Bretagne | 46 | 4,0% |
| Centre Val de Loire | 58 | 5,0% |
| Hauts de France | 37 | 3,2% |
| Auvergne Rhone Alpes | 83 | 7,2% |
| Autres | 227 | 19,7% |
| Sous Total France | 849 | 73,6% |
| % France / total | 73,6% | |

| | | |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| GB | 62 | 5,4% |
| USA | 28 | 2,4% |
| Allemagne | 3 | 0,3% |
| Belgique | 38 | 3,1% |
| Pays Bas | 13 | 1,3% |
| Divers | 41 | 3,6% |
| Sous Total Etrangers | 185 | 16,0% |
| % Etranger / total | 16,0% | |

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS - NOVEMBRE 2022 EN NOMBRE DE PERSONNES



| | |
|-------------------|-----|
| GROUPES ADULTES | 0 |
| GROUPES SCOLAIRES | 0 |
| INDIVIDUELS | 433 |
| TOTAL | 433 |

ETAT DES VENTES BILLETTERIE NOVEMBRE 2022

| | |
|--|-----|
| PLEIN TARIF | 85 |
| TARIF REDUIT | 54 |
| PASS FAMILLE (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES | 99 |
| MEMOPASS * | 3 |
| TARIF ACCORD COMMERCIAL ADULTE | 45 |
| TARIF ACCORD COMMERCIAL ENFANT | 2 |
| MEMORIAL DE CERI * MEMORIAL DE FALAISE | 5 |
| AEROMANCHES * MEMORIAL DE FALAISE | 10 |
| BILLET BATAILLE DE NORMANDIE | 33 |
| TARIF HAUTANTS OCC PAYS DE FALAISE | 10 |
| TARIF GROUPE ADULTE | 2 |
| TARIF GROUPE SCOLAIRE FALAISE | 0 |
| TARIF GROUPE SCOLAIRE SECUNDAIRE | 0 |
| GRATUIT | 95 |
| TOTAL | 433 |

* Le MEMOPASS est une carte émise d'un an au Memorial de Ceri, au delmas circulaire d'Aeromanches et au Memorial de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

| REGIONS / PAYS | | % / TOTAL VISITEURS |
|---------------------------|------------------------|---------------------|
| Normandie (dont Caennais) | 132 (dont 77 Caennais) | 30,5% |
| Ile de France | 88 | 19,9% |
| Pays de Loire | 43 | 9,9% |
| Bretagne | 4 | 0,9% |
| Centre Val de Loire | 29 | 6,4% |
| Hauts de France | 24 | 5,5% |
| Auvergne Rhone Alpes | 9 | 2,0% |
| Autres | 57 | 12,8% |
| Sous Total France | 405 | 93,3% |
| % France / total | 93,3% | |

| | | |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| GB | 13 | 2,9% |
| USA | 3 | 0,7% |
| Allemagne | 3 | 0,7% |
| Belgique | 13 | 2,9% |
| Pays Bas | 12 | 2,8% |
| Divers | 3 | 0,7% |
| Sous Total Etrangers | 47 | 10,4% |
| % Etranger / total | 10,4% | |

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS DECEMBRE 2022 EN NOMBRE DE PERSONNES

| | |
|------------------|-----|
| GRUPES ADULTES | 29 |
| GRUPES SCOLAIRES | 139 |
| INDIVIDUELS | 441 |
| TOTAL | 609 |



ETAT DES VENTES BILLETTERIE DECEMBRE 2022

| | |
|--|-----|
| ACTIV TAIER | 97 |
| TAIER REDUIT | 94 |
| PASS FAMILLE (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES | 111 |
| MEMOPASS * | 2 |
| TAIER ACCORD COMMERCIAL ADULTE | 37 |
| TAIER ACCORD COMMERCIAL ENFANT | 0 |
| MEMORIAL DE CAEN + MEMORIAL DE FALAISE | 9 |
| ABONNEMENTS + MEMORIAL DE FALAISE | 7 |
| BILLET BATAILLE DE NORMANDIE | 21 |
| TAIER MAINTIENS CFC PAYS DE FALAISE | 22 |
| TAIER GROUPE ADULTE | 37 |
| TAIER GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE | 40 |
| TAIER GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE | 84 |
| GRATUIT | 78 |
| TOTAL | 639 |

* Le MEMOPASS est une carte d'accès d'un an au Mémorial de Caen, au cinéma de la Grande Prairie et au Mémorial de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

| REGIONS / PAYS | 288 (dont 183 Canadiens) | % / TOTAL VISITEURS |
|---------------------------|--------------------------|---------------------|
| Normandie (dont Caennais) | 82 | 42,1% |
| Île de France | 50 | 12,6% |
| Pays de Loire | 50 | 4,7% |
| Britannique | 54 | 8,8% |
| Centre Val de Loire | 23 | 3,6% |
| Hauts de France | 7 | 1,1% |
| Auvergne Rhône Alpes | 11 | 1,7% |
| Autres | 74 | 11,6% |
| Sous Total France | 372 | 79,4% |
| % France / total | 79,4% | |

| | | |
|----------------------|-------|-------|
| GB | 31 | 5,9% |
| USA | 4 | 0,8% |
| Allemagne | 3 | 0,3% |
| Belgique | 19 | 3,0% |
| Pays Bas | 0 | 0,0% |
| Divers | 8 | 1,3% |
| Sous Total Etrangers | 68 | 16,6% |
| % étranger / total | 16,6% | |

FREQUENTATION PAR TYPE DE VISITEURS ANNEE 2022 EN NOMBRE DE PERSONNES

| | |
|------------------|--------|
| GRUPES ADULTES | 1.131 |
| GRUPES SCOLAIRES | 3.579 |
| INDIVIDUELS | 12.581 |
| TOTAL | 17.291 |



ETAT DES VENTES BILLETTERIE ANNEE 2022

| | |
|--|--------|
| PLEIN TAIER | 2.729 |
| TAIER REDUIT | 2.577 |
| PASS FAMILLE (2 adultes et 1 enfant) - NOMBRE DE PERSONNES | 2.273 |
| MEMOPASS * | 44 |
| TAIER ACCORD COMMERCIAL ADULTE | 1.055 |
| TAIER ACCORD COMMERCIAL ENFANT | 41 |
| MEMORIAL DE CAEN + MEMORIAL DE FALAISE | 414 |
| ABONNEMENTS + MEMORIAL DE FALAISE | 251 |
| BILLET BATAILLE DE NORMANDIE | 1.220 |
| TAIER MAINTIENS CFC PAYS DE FALAISE | 391 |
| TAIER GROUPE ADULTE | 999 |
| TAIER GROUPE SCOLAIRE PRIMAIRE | 1.038 |
| TAIER GROUPE SCOLAIRE SECONDAIRE | 2.841 |
| GRATUIT | 1.910 |
| TOTAL | 17.291 |

* Le MEMOPASS est une carte d'accès d'un an au Mémorial de Caen, au cinéma de la Grande Prairie et au Mémorial de Falaise

STATISTIQUES DE PROVENANCE VISITEURS

| REGIONS / PAYS | 5164 (dont 2716 Canadiens) | % / TOTAL VISITEURS |
|---------------------------|----------------------------|---------------------|
| Normandie (dont Caennais) | 1.627 | 9,4% |
| Île de France | 1.118 | 6,5% |
| Pays de Loire | 720 | 4,2% |
| Britannique | 979 | 3,9% |
| Centre Val de Loire | 654 | 4,9% |
| Hauts de France | 1.007 | 5,8% |
| Auvergne Rhône Alpes | 3.221 | 18,6% |
| Autres | 34.980 | 63,2% |
| Sous Total France | 48.296 | 81,2% |
| % France / total | 81,2% | |

| | | |
|----------------------|-------|-------|
| GB | 905 | 5,2% |
| USA | 350 | 2,0% |
| Allemagne | 220 | 1,3% |
| Belgique | 392 | 2,3% |
| Pays Bas | 512 | 1,8% |
| Divers | 722 | 4,2% |
| Sous Total Etrangers | 2.901 | 16,8% |
| % étranger / total | 16,8% | |

| Code | Désignation | Complément désignation | Date acquisition | Qté | Mode Amort | Durée Amort | Taux Amort | Brut | Amort | Net | Classement administratif | Nom fournisseur | Localisation | N° compte |
|---------|-------------------------------------|------------------------|------------------|-----|------------|-------------|------------|------------|-----------|--------|-------------------------------------|-------------------|-------------------------|-----------|
| 23NS000 | FILM SALLE IMMERSEIVE FALAISE | | 09/05/2016 | 1 | Linéaire | 5 ans | 20 | 22 361,55 | 22 361,55 | 0,00 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | | | 20515000 |
| 23NS001 | RIA EXTRAITS FILMS SALLE IMMERSEIVE | | 10/04/2017 | 1 | Linéaire | 4 ans | 25 | 1 374,00 | 1 374,00 | 0,00 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | | | 20515000 |
| 23NS002 | FILM PROMOTIONNEL FALAISE | | 02/05/2018 | 1 | Linéaire | 3 ans | 33,3333 | 8 330,00 | 8 330,00 | 0,00 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | STUDIO O'VIDEO | | 20515000 |
| 96NS001 | VITRINE BANGNEUR | | 27/07/2018 | 1 | Linéaire | 5 ans | 20 | 606,87 | 538,02 | 68,85 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | COLLIN | PARCOURS | 21515100 |
| 48NS003 | DEFIBRILLATEUR SCHILLER | 058958016862 | 14/05/2018 | 1 | Linéaire | 3 ans | 33,3333 | 1 090,00 | 1 090,00 | 0,00 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | SCHILLER | ZONE ACCUEIL & BOUTIQUE | 21542000 |
| 69NS000 | TRIALE SYSTEME AUDIOPHONES FALAISE | | 27/10/2016 | 1 | Linéaire | 5 ans | 20 | 15 096,00 | 15 096,00 | 0,00 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | | | 21551500 |
| 69NS001 | AUVISYS VIDEOPROJ 1-DIP | | 30/05/2017 | 1 | Linéaire | 4 ans | 25 | 4 804,88 | 4 804,88 | 0,00 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | | | 21551500 |
| 69NS002 | AUVISYS VIDEOPROJ 3000lm XGA | | 30/05/2017 | 1 | Linéaire | 4 ans | 25 | 825,00 | 825,00 | 0,00 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | | | 21551500 |
| 69NS003 | ORPHEO SYSTEME AUDIOLOGUADAGE | | 14/05/2017 | 1 | Linéaire | 5 ans | 20 | 21 875,00 | 21 875,00 | 0,00 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | | | 21551500 |
| 69NS004 | SONORISATION APPEL | | 30/03/2018 | 1 | Linéaire | 5 ans | 20 | 3 529,09 | 3 354,02 | 175,07 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | AUVISYS | BATIMENT | 21551500 |
| 69NS005 | SYSTEME AUDIOLOGUADAGE ORPHEO NOVA | | 01/01/2018 | 1 | Linéaire | 5 ans | 20 | 4 114,53 | 3 898,11 | 216,42 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | ORPHEO | ZONE ACCUEIL & BOUTIQUE | 21551500 |
| 69NS006 | 15 ECRANS INTERACTIFS | | 17/07/2019 | 15 | Linéaire | 3 ans | 33,3333 | 17 170,00 | 17 170,00 | 0,00 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | PIVBROKER | PARCOURS | 21551500 |
| 32NS000 | BOMBAS AWAY REPLIQUE BOMBE FALAISE | | 09/05/2016 | 1 | Linéaire | 10 ans | 10 | 1 969,25 | 1 309,10 | 660,15 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | | | 21552500 |
| 70NS000 | ALIMENTATION MACHINE A CAFE | | 02/09/2019 | 1 | Linéaire | 4 ans | 25 | 1 016,36 | 846,50 | 169,86 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | PIQUOT Entreprise | ZONE ACCUEIL & BOUTIQUE | 21815000 |
| 73NS002 | TITELIVE 2 POSTES CASSIES FALAISE | | 09/05/2016 | 2 | Linéaire | 3 ans | 33,3333 | 6 135,15 | 6 135,15 | 0,00 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | | | 21835000 |
| 73NS003 | ACTIMAC IMPRIMANTE BILLETS FALAISE | | 09/05/2016 | 1 | Linéaire | 3 ans | 33,3333 | 2 153,42 | 2 153,42 | 0,00 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | | | 21835000 |
| 73NS004 | SOL CONSOL 2 HP PROBOOK 450 PRO G4 | | 03/02/2017 | 2 | Linéaire | 3 ans | 33,3333 | 1 591,80 | 1 591,80 | 0,00 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | | | 21835000 |
| 73NS005 | AVEM 2 TPE FIXE IP AXIS + IPP310 C | | 04/02/2017 | 2 | Linéaire | 4 ans | 25 | 1 294,00 | 1 294,00 | 0,00 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | | | 21835000 |
| 73NS006 | PLAYER INTEL NUC CORE I5 7260U | N°G68B80600NZZ | 27/04/2018 | 1 | Linéaire | 3 ans | 33,3333 | 2 695,10 | 2 695,10 | 0,00 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | ACTIMAC | ZONE ACCUEIL & BOUTIQUE | 21835000 |
| 73NS007 | IPAD PRO 12.9 | | 31/01/2022 | 1 | Linéaire | 2 ans | 50 | 750,00 | 344,18 | 405,82 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | GUESTVIEWS | ZONE ACCUEIL & BOUTIQUE | 21835000 |
| 73NS008 | TPV OXHOO OXHX 190E | POSTE BILLETTERE | 27/09/2022 | 1 | Linéaire | 3 ans | 33,3333 | 839,00 | 82,32 | 756,68 | Mémoriel Falaize - Biens de reprise | SOLUMAG | ZONE ACCUEIL & BOUTIQUE | 21835000 |
| | Sous-total Biens de reprise | | | | | | | 119 715,84 | | | | | | |
| Code | Désignation | Complément désignation | Date acquisition | Qté | Mode Amort | Durée Amort | Taux Amort | Brut | Amort | Net | Classement administratif | Nom fournisseur | Localisation | N° compte |
| 20NS000 | AJAXIS LICENCES IP TELEPHONE FALAI | | 21/04/2016 | 2 | Linéaire | 3 ans | 33,3333 | 1 265,00 | 1 265,00 | 0,00 | Mémoriel Falaize - Biens de retour | | | 20501500 |
| 45NS001 | MEDIAVISUEL GRAND VISUEL FACADE | | 10/07/2017 | 1 | Linéaire | 3 ans | 33,3333 | 2 205,40 | 2 205,40 | 0,00 | Mémoriel Falaize - Biens de retour | | | 21514100 |
| 45NS002 | MEDIAVISUEL HABILLAGE VITRES | | 10/07/2017 | 1 | Linéaire | 3 ans | 33,3333 | 1 840,00 | 1 840,00 | 0,00 | Mémoriel Falaize - Biens de retour | | | 21514100 |
| 96NS000 | RECONSTITUTION BARAQUEMENT | | 01/02/2017 | 1 | Linéaire | 6 ans | 16,6667 | 11 333,33 | 11 172,82 | 160,51 | Mémoriel Falaize - Biens de retour | | | 21555100 |
| 63NS000 | L'ECHELLE EUROP. ECHAFAUDAGE | | 19/07/2017 | 1 | Linéaire | 6 ans | 16,6667 | 2 715,00 | 2 468,29 | 246,71 | Mémoriel Falaize - Biens de retour | | | 21550100 |
| 73NS000 | BIDET RELU VISIO FALAISE | | 09/05/2016 | 1 | Linéaire | 3 ans | 33,3333 | 1 740,00 | 1 740,00 | 0,00 | Mémoriel Falaize - Biens de retour | | | 21835000 |
| 73NS003 | AJAXIS - MATERIELS MISE EN RESERVA | | 09/05/2016 | 1 | Linéaire | 3 ans | 33,3333 | 3 577,59 | 3 577,59 | 0,00 | Mémoriel Falaize - Biens de retour | | | 21835000 |
| 72NS002 | MANUTEN ARMOREE FORTE PRIMA PROTECT | | 09/05/2016 | 1 | Linéaire | 8 ans | 12,5 | 980,10 | 144,39 | 165,71 | Mémoriel Falaize - Biens de retour | | | 21840100 |
| 72NS003 | MANUTEN ARMOREE FORTE STAR PROTECT | | 09/05/2016 | 1 | Linéaire | 8 ans | 12,5 | 873,00 | 725,44 | 147,56 | Mémoriel Falaize - Biens de retour | | | 21840100 |
| | Sous-total Biens de retour | | | | | | | 26 630,43 | | | | | | |
| | TOTAL BIENS IMMOBILISES | | | | | | | 146 346,26 | | | | | | |

Annexe du § 2.7 - Inventaire des biens de retour et de reprise de service de Mègeval